



Assemblée générale

PROVISOIRE

E/40/PV.42
21 octobre 1985

FRANÇAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA QUARANTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 21 octobre 1985, à 10 heures

Président : M. de PINIES (Espagne)
puis : M. MOUSHOUTAS (Chypre)
(vice-président)

Célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies [39]
(suite)

Déclarations de :

- M. Daniel Ortega Saavedra, président de la République du Nicaragua
- M. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal
- M. Pál Losonczi, président de la République populaire hongroise

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Le cheikh Amine Gemayel, président de la République libanaise

Sa Majesté le roi Motlotlehi Moshoeshoe II, chef d'Etat du Royaume du Lesotho

M. Steingrímur Hermannsson, premier ministre de la République d'Islande

M. Shimon Peres, premier ministre de l'Etat d'Israël

M. Hans-Dietrich Genscher, vice-chancelier et ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne

M. Mochtar Kusumaatmadja, ministre des affaires étrangères et envoyé spécial du Président de la République d'Indonésie

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CELEBRATION DU QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Ce matin, l'Assemblée générale va tout d'abord entendre une déclaration de S. Exc. M. Daniel Ortega Saavedra, président de la République du Nicaragua.

M. Daniel Ortega Saavedra, président de la République du Nicaragua, est escorté à la tribune.

Le président ORTEGA SAAVEDRA (interprétation de l'espagnol) : Nous ne pouvons commencer ce message sans manifester le plus énergique des rejets et la plus ferme des condamnations devant la décision inhumaine du régime de l'apartheid d'assassiner le patriote Manique Moloïse. Nous sommes convaincus que l'exemple et le sang de ce vaillant combattant, nouveau martyr sud-africain, inciteront son peuple et la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mettre fin à l'apartheid.

Il y a 40 ans, après les horreurs de la guerre, l'Organisation des Nations Unies voyait le jour. Les aspirations, les rêves et les espoirs de l'humanité quant à une paix durable sont assumés par l'Organisation.

Le président Ortega Saavedra

Tout le monde se souvient de la brutalité du fascisme, du sang versé par des millions de civils et de soldats victimes de la guerre que le fascisme imposa à l'humanité. Les pleurs, la douleur, la souffrance et l'indignation avaient alors ému le monde qui, par l'intermédiaire de ses dirigeants, s'engageait solennellement en octobre 1945 à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre un autre Etat, à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures qui relèvent de la souveraineté nationale de chaque Etat, à régler les différends internationaux par des moyens pacifiques, sans mettre en danger la paix, la sécurité et la justice. En vertu de ces principes moraux et juridiques, la Charte des Nations Unies a été signée et est entrée en vigueur en octobre 1945. Quarante ans se sont écoulés, et si l'on voulait dresser la liste des violations de ces principes elle serait interminable; mais, ce qui est encore plus grave, c'est l'escalade de l'agression dans le domaine nucléaire qui menace aujourd'hui d'anéantir l'humanité tout entière.

Eliminer la menace d'une guerre nucléaire, abandonner les attitudes d'hégémonie, freiner la course aux armements, cesser le développement des armes dans l'espace, telle est la demande universelle.

Le Nicaragua, qui s'associe à cette demande universelle, lance un appel à la sagesse et appuie les propositions justes et sincères qui ont été présentées en faveur de la paix ainsi que les pourparlers qui auront lieu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, certain qu'ils contribueront à une détente internationale.

On ne peut parvenir à la paix mondiale que par le règlement pacifique des différends qui sont aujourd'hui attisés dans différentes régions du monde. Il n'y aura pas de paix sur terre tant que les peuples seront opprimés par la politique brutale de l'apartheid en Afrique du Sud, que le colonialisme, le néocolonialisme, l'impérialisme, le racisme et toute autre forme d'exploitation et de domination sur terre ne seront pas éliminés, et tant que l'on essaiera de légitimer la pratique du terrorisme d'Etat.

En examinant en ce quarantième anniversaire, les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, nous réaffirmons notre adhésion à ces principes qui, actuellement, sont violés et méprisés de manière systématique dans différentes régions du monde par les dirigeants américains actuels.

Le Nicaragua est particulièrement préoccupé par le fait que la puissance militaire américaine, par l'intermédiaire de son gouvernement et de son Congrès,

Le président Ortega Saavedra

nie les principes élémentaires de la coexistence internationale, préconisant une politique de terrorisme d'Etat contre le peuple nicaraguayen. Devant cette réalité, nous ne pouvons que faire la déclaration suivante.

Depuis 1981, le Gouvernement américain s'emploie à détruire le processus démocratique au Nicaragua et à nier l'existence d'un Nicaragua non aligné dans la région centraméricaine. C'est ainsi qu'en 1981, les dirigeants américains ont suspendu les crédits au Nicaragua destinés à l'achat de produits alimentaires, approuvé un programme en 10 points et le financement de la création d'une force mercenaire pour une somme de 19 millions de dollars.

En 1982, le Gouvernement américain a autorisé les opérations clandestines contre le Nicaragua, opposant son veto à une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies qui interdisait l'emploi de la force ou l'ingérence dans les affaires d'autres pays.

C'est dans ce contexte, pour atténuer la tension dans la région - qui se caractérise par l'agression du peuple nicaraguayen par les Etats-Unis -, que le Groupe de Contadora s'est constitué. Mais cela n'a pas freiné l'escalade des actes d'agression ni les embargos économiques. En 1983, le président Reagan a indiqué qu'il considérait les terroristes comme "ses frères", des "combattants de la liberté" et a réduit le contingent de sucre du Nicaragua, acte illégal condamné par l'Accord du GATT.

La même année, la CIA a élaboré des plans pour créer une force terroriste de 12 à 15 000 mercenaires, ordonné l'attaque aérienne de l'aéroport international de Managua et lancé des attaques terroristes contre des dépôts de combustibles à Corinte, port principal du Nicaragua.

En 1984, alors que l'opinion internationale réclamait le règlement pacifique du conflit, la CIA minait la zone d'accès maritime de tous les ports nicaraguayens.

Devant la gravité de la situation due à la politique américaine, cette même année le Nicaragua présentait devant la Cour internationale de Justice une requête dans laquelle il accusait le Gouvernement américain de mener des activités militaires et paramilitaires contre sa souveraineté et son intégrité territoriales, demandant à la Cour d'ordonner aux Etats-Unis de mettre fin à leur agression et de payer au Nicaragua une indemnité pour les dommages subis.

Le président Ortega Saavedra

Les Etats-Unis, violant le droit, ont fait savoir à la Cour qu'ils ne reconnaissaient pas sa juridiction au sujet de la requête du Nicaragua. Mais cette haute cour de justice a émis un ordre provisoire exigeant qu'il soit mis fin au minage des ports et de toutes les activités militaires et paramilitaires portant atteinte à l'indépendance du Nicaragua. La Cour a déclaré la requête recevable et rejeté la demande des Etats-Unis de voir cette requête déclarée irrecevable.

Le Gouvernement américain a rejeté la décision de la Cour portant sur les mesures provisoires de protection, violant une nouvelle fois le droit international. Le Secrétaire d'Etat Shultz a déclaré le 7 septembre de la même année que l'acte révisé de Contadora n'était qu'un "simple bout de papier".

Mais la lutte pour le droit et l'ordre juridique international se poursuit et la Cour internationale de Justice a décidé à l'unanimité qu'elle était compétente pour s'occuper de l'affaire et que le Nicaragua avait le droit de présenter sa requête relative à l'agression américaine. En réponse, les Etats-Unis se sont retirés de manière brutale et inattendue du processus, se mettant ainsi en marge de la loi.

Le secrétaire d'Etat Shultz a adressé une lettre au Président de la Banque interaméricaine de développement, menaçant de prendre des mesures de représaille contre cette institution si elle approuvait les fonds pour le Nicaragua.

Les Etats-Unis ont suspendu de manière unilatérale les pourparlers qui se déroulaient à Manzanillo. Le Président américain a déclaré publiquement que son objectif était de renverser le Gouvernement du Nicaragua. Il a été confirmé que le manuel des opérations psychologiques en temps de guerre est édité, publié et distribué par la CIA, manuel qui permet aux mercenaires de recevoir une instruction en matière d'assassinats politiques et de tous genres d'activités terroristes.

Cette année, le Gouvernement américain a ordonné un embargo commercial tout en approuvant la somme de 27 millions de dollars pour les forces mercenaires, les sommes que le Gouvernement américain consacre à sa politique terroriste contre le Nicaragua dépassant ainsi plus de 100 millions de dollars. Il a également indiqué qu'il avait l'intention de recruter 30 000 mercenaires pour poursuivre son agression contre le Nicaragua.

Au cours de ces quatre dernières années, il y a eu jusqu'à 13 manoeuvres militaires par des troupes américaines, menaçant ouvertement la souveraineté du Nicaragua et, en octobre, le Gouvernement américain a commencé à déboursier les 27 millions de dollars destinés à l'action terroriste.

Le président Ortega Saavedra

De 1980 au 4 septembre 1985, des forces organisées et dirigées par la CIA ont assassiné 3 652 personnes, dont 146 femmes et 210 enfants de moins de 12 ans. Elles ont blessé 4 039 personnes et en ont enlevé 5 232. Plus de 240 000 Nicaraguayens n'ont plus de foyers et 7 582 enfants sont orphelins de la guerre. En outre, des milliers de paysans ont été enlevés, induits en erreur et trompés par la CIA, et sont morts dans les rangs des contre-révolutionnaires; eux aussi sont des Nicaraguayens victimes de l'agression : il y a eu 7 599 morts et 1 326 blessés. Par conséquent, le nombre des Nicaraguayens victimes de la politique terroriste américaine s'élève à 11 000 morts, 5 000 blessés, 5 000 personnes enlevées et un quart de millions de personnes déplacées. Pour un petit pays comme le nôtre, qui a à peine 3 millions et demi d'habitants, cela représente un tribut incalculable en pertes humaines et en souffrances.

Si le pays qui s'attaque à nous devait faire face aujourd'hui à un coût proportionnel en victimes, cela représenterait un total de 723 000 morts, plus de trois fois le nombre d'Américains morts pendant la deuxième guerre mondiale, soit toute la population de la ville de Boston; de même, cela représenterait 373 000 blessés et 17,7 millions d'habitants déplacés, c'est-à-dire toute la population de l'Etat de New York, et 9 000 femmes et 15 000 enfants de moins de 12 ans auraient été assassinés.

Les actes de terrorisme des dirigeants américains ont causé la destruction de 321 écoles, de 150 centres sanitaires, de machines et de matériel de construction. Des coopératives rurales et même des agglomérations entières ont été rasées par les mercenaires de la CIA. La pression et le chantage du Gouvernement américain, en violation ouverte des statuts des organismes multilatéraux, ont gelé des prêts d'une valeur de 423 millions de dollars. La somme totale des pertes provoquées par l'action directe et indirecte de l'agression américaine est de 1,5 milliard de dollars.

Nous avons porté ce témoignage devant la plus haute cour de justice du monde et l'instance juridique des Nations Unies, c'est-à-dire devant la Cour internationale de Justice de La Haye. Les Etats-Unis, admettant tacitement leur propre culpabilité, ont déclaré qu'ils n'accepteraient pas la juridiction de la Cour et qu'ils ne respecteraient pas son verdict. En revanche, notre présence à la Cour représente un jalon historique dans la défense de la souveraineté et de l'autodétermination des petites nations.

Le président Ortega Saavedra

Nous portons ce témoignage devant cette assemblée par souci de défendre cette organisation qui, en son quarantième anniversaire, est gravement menacée par ceux qui, au mépris du respect de l'autodétermination et de la souveraineté des peuples, comme dans le cas de la petite île de la Grenade de Maurice Bishop, menacent aujourd'hui de détruire le Nicaragua.

Nous avons porté ce témoignage devant cette noble assemblée encouragés par la compréhension que nous avons trouvée lorsque nous avons affirmé qu'aucune solution ou aucun document n'aura d'effet en Amérique centrale tant que les dirigeants américains ne cesseront pas totalement leurs actes d'agression directe, indirecte, clandestine ou autres voies contre le peuple du Nicaragua.

Le principal obstacle, le seul d'ailleurs à l'effort de paix de Contadora continue d'être la politique de terrorisme d'Etat que le Gouvernement des Etats-Unis encourage, dirige et finance contre le Nicaragua. La démarche de paix de Contadora et les appels lancés par la communauté internationale pour la solution pacifique du différend continuent d'être rejetés par le Gouvernement américain qui intensifie son agression contre le Nicaragua et refuse toute solution négociée en El Salvador. Par conséquent, il faut que l'agression des Etats-Unis cesse afin que l'on puisse créer les conditions susceptibles de mener à un règlement pacifique en Amérique centrale.

Nous ne pouvons manquer d'évoquer le problème économique et le problème de la dette qui ébranlent les bases mêmes d'un ordre économique internationale injuste, qui nous rappelle la Rome des Césars obligeant les peuples opprimés à payer un tribut. Nul ne doute qu'il n'est pas possible de payer la dette de l'Amérique latine et qu'il faut trouver de nouvelles formules si l'on veut que cette dette cesse de freiner les possibilités de développement de nos peuples.

Tout cela est lié de manière indissoluble à de nouvelles relations commerciales avec les pays industrialisés et à des modes novateurs d'échanges entre les pays en développement. Dans ce contexte, le Nicaragua continuera à défendre le droit des peuples d'avoir des relations économiques avec n'importe quel pays du monde, indépendamment de son régime politique.

En raison de la profonde crise économique causée par l'agression des dirigeants américains, le Nicaragua a fait de grands sacrifices pour essayer de faire honneur à ses promesses de remboursement aux banques internationales et aux organismes multilatéraux de la dette que nous a léguée le somozisme, ainsi que de la dette que nous avons contractée auprès de gouvernements amis depuis 1979.

Le président Ortega Saavedra

Avec le sang et la sueur du peuple du Nicaragua, en cinq ans nous avons payé 621 millions de dollars pour le service de la dette, c'est-à-dire qu'en cinq ans nous avons investi les exportations totales de deux ans pour nous acquitter en partie de nos obligations financières.

Avec la poursuite de l'agression du Gouvernement des Etats-Unis, la situation est si grave que, alors que d'après les études de la Banque mondiale nous devrions exporter un milliard de dollars par an, nous n'exportons que 300 millions de dollars par an.

Comme on le comprendra, nous sommes dans une situation extrême qui non seulement limite mais élimine notre capacité de paiement. Dans ces circonstances dramatiques, le Nicaragua demande une action concertée immédiate de solidarité internationale, un appui résolu des pays avec lesquels le Nicaragua a des relations financières bilatérales et un changement d'attitude des institutions de prêts.

En ce quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le Nicaragua est le témoignage vivant d'une petite nation qui a pris la décision d'être libre et qui, pour cette raison, doit résister aux assauts d'une politique irrationnelle qui essaie de nous arracher ce droit.

Le terrorisme d'Etat pratiqué par les dirigeants américains ne parviendra pas à faire mettre le Nicaragua à genoux. La stratégie de la terreur ne peut mener à la paix et à la coexistence entre les nations.

Le Nicaragua n'est pas l'ennemi des Etats-Unis. Les Etats-Unis n'ont aucune raison de considérer le Nicaragua comme un ennemi. Le Nicaragua respecte les principes de la Charte et nous voulons vivre en paix avec toutes les nations de la terre, y compris les Etats-Unis. Rien dans notre programme révolutionnaire n'est incompatible avec des relations normales et amicales avec les Etats-Unis.

Aussi, du haut de cette tribune, le Nicaragua lance un appel au Gouvernement des Etats-Unis pour que, en appliquant scrupuleusement les normes de coexistence pacifique entre les Etats consacrées dans la Charte, ils cessent leur politique d'agression contre le Nicaragua en faisant savoir, durant cette commémoration, qu'ils sont disposés à respecter la souveraineté et le droit à l'autodétermination d'un petit pays; qu'ils sont disposés à respecter l'ordonnance provisoire du 10 mai 1984 de la Cour internationale de Justice et à reconnaître la juridiction de cet organisme des Nations Unies, et qu'ils sont disposés à arrêter la guerre contre le Nicaragua et à déclarer la paix.

Le président Ortega Saavedra

Quant à nous, dès l'instant même où l'agression sera effectivement suspendue, nous mettrons fin à l'état d'urgence que cette agression nous a obligés d'imposer.

Par conséquent, la parole est au Président des Etats-Unis. Qu'il réponde, le 24 octobre, quand il se présentera devant cette assemblée et qu'il nous dise si son gouvernement, en hommage au quarantième anniversaire des Nations Unies est disposé à normaliser ses relations avec le Nicaragua en conformité des principes de la Charte et du droit international. Voilà le défi de paix que lance le Nicaragua. La paix de l'Amérique centrale dépend de sa réponse.

Le peuple nicaraguayen défend et réclame avec son sang le respect du droit à l'autodétermination et à la souveraineté des peuples. Nous défendons avec le sang des ouvriers et des paysans, des jeunes, des femmes, des vieillards et même des enfants, l'ordre juridique international.

Nous défendons le droit des peuples et nous combattons avec la solidarité militante des peuples du monde. Le Nicaragua attend de la communauté internationale une action plus énergique et plus résolue, qui contribue à arrêter le génocide que l'actuel Gouvernement des Etats-Unis pratique contre mon peuple.

En demandant le respect de l'ordre juridique international, le respect de tous les principes de la Charte des Nations Unies et l'instauration, d'urgence, d'un nouvel ordre économique international, c'est pour la paix et pour la justice que nous luttons. Et, en le faisant, c'est le respect de la mémoire des millions d'êtres humains qui, à Auschwitz, Birkenau, Treblinka, Maidenek, Chelano, Monowitz, Bitburg, Dachau et dans des dizaines d'autres camps de concentration et de fours crématoires, sont morts, victimes du fascisme, que nous exigeons.

La création de l'Organisation des Nations Unies a été comme un signe d'espoir après l'holocauste. Ne permettons pas que renaisse le fascisme. Ne permettons pas que la Charte des Nations Unies soit violée. Alors, il y aura un espoir de paix sur terre et le sacrifice de ceux qui sont morts durant la guerre n'aura pas été vain!

La justice et la paix sont l'avenir de l'humanité.

Le Nicaragua survivra!

M. Daniel Ortega Saavedra, président de la République du Nicaragua, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre S. Exc. M. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal, qui parlera également en sa qualité de président en exercice de l'Organisation de l'Unité africaine.

M. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal, est escorté à la tribune.

Le président DIOUF : Monsieur le Président, les motifs sont nombreux pour moi de me réjouir de prendre la parole devant votre auguste Assemblée.

D'abord, parce que je le fais au nom de l'Afrique mère, qui m'a fait l'honneur et la confiance de me porter à la tête de notre organisation continentale lors de vingt et unième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA.

Ensuite, c'est que, si chaque session est pour nous l'occasion de jeter un bref regard sur l'année écoulée, la présente session, qui coïncide avec le quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, en raison de la solennité dont nous avons décidé de l'entourer, nous permet de tirer les leçons et de dégager les perspectives de 40 années de vie de notre organisation mondiale.

Enfin, Monsieur le Président, je me réjouis que l'Assemblée générale vous ait porté, à l'unanimité de ses membres, à la présidence de sa quarantième session ordinaire. Ma satisfaction se fonde sur la conviction que les compétences que vous avez déjà démontrées en de nombreuses circonstances sont, par elles-mêmes, un gage certain de succès pour nos travaux. C'est donc avec un réel plaisir que je vous adresse, au nom de l'Afrique, mes sincères et chaleureuses félicitations.

Votre prédécesseur, l'ambassadeur Paul Lusaka, mérite assurément notre gratitude pour la manière dont il a dirigé les travaux de la trente-neuvième session. Les talents dont il a fait preuve, tout en n'ayant rien pour nous surprendre, lui valent notre admiration.

Je voudrais associer à cet hommage le Secrétaire général des Nations Unies ainsi que tout ses agents, le Secrétaire général par qui notre organisation agit à tous les niveaux et sous tous les cieux et dont l'action quotidienne et opiniâtre contribue à traduire dans les réalités notre commune vision du monde d'hier à demain. Le rapport qu'il a présenté cette année analyse, avec hauteur de vues et lucidité, les mérites et les insuffisances de l'Organisation.

C'est le cas lorsqu'il demande par exemple que, face aux défis actuels, les Etats membres du Conseil de sécurité assument pleinement les responsabilités que leur confère la Charte. C'est le cas aussi lorsqu'il suggère des mesures pour améliorer la qualité du processus politique au sein de l'Assemblée générale. C'est enfin le cas lorsqu'il se fait l'avocat du multilatéralisme qui, au demeurant, avait été au centre de ses préoccupations dans son rapport à la trente-neuvième session.

Le président Diouf

La présence de nombreux Chefs d'Etat et de gouvernement, qui ont tenu à rehausser de leur présence cette session, atteste plus que ne le feraient des mots, de la confiance et des espoirs que le monde entier place dans l'Organisation des Nations Unies et dans cette session commémorative.

L'Afrique, pour ce qui la concerne, souhaite que cette quarantième session déclenche le choc salvateur qui réveille les consciences et mette en lumière les vraies priorités que nous affrontons et, surtout, qu'après une analyse lucide et approfondie de la situation internationale, nous prenions des décisions, toutes les décisions, même douloureuses, qui s'imposent.

L'Organisation des Nations Unies a donc 40 ans. En faisant de la trilogie, paix, liberté, développement, les buts de l'Organisation mondiale, la Charte de San Francisco avait retenu "un ensemble d'idéaux qui ont toujours bercé l'imagination de l'homme, nourri ses rêves et entretenu ses aspirations", un système absolu, tant "chaque but est relié à l'autre et à l'ensemble".

Quant aux principes conformément auxquels ces buts devaient être atteints, à savoir l'égalité souveraine, l'exécution de bonne foi de leurs obligations, le règlement pacifique de leurs différends, la non-intervention des Nations Unies dans les affaires relevant de la compétence des Etats sous réserve des mesures coercitives qui peuvent être prises en cas d'atteinte à la paix internationale, ils en étaient les corollaires.

Le bilan de 40 années de Nations Unies, au regard de ces buts et principes, révèle certains acquis que nul ne saurait contester et dont plusieurs orateurs avant moi ont dressé le bilan contrasté et sur lequel vous me permettrez de ne revenir qu'en partie.

Dans le domaine du maintien de la paix, pour avoir su préserver l'humanité d'une nouvelle guerre mondiale depuis 40 ans, alors que les savants polémologues considèrent que "sur 3 400 années d'histoire connue et maîtrisée de l'humanité, 250 seulement furent des années de paix", l'ONU a incontestablement accompli une tâche capitale.

Que l'on ne s'y trompe pas cependant car, en raison des heurts et des conflits localisés dans le tiers monde, le danger de conflits plus vastes n'est pas écarté et la paix est loin d'être vécue par tous.

Le président Diouf

De fait, tout ce passe comme si les grandes puissances, ayant douloureusement pris conscience, après deux guerres mondiales, de leurs intérêts communs à éviter les conflits généralisés, avaient décidé de continuer à s'affronter militairement en transposant leurs conflits sur des terrains tiers, par petites et moyennes puissances interposées.

Ce type de relations, même s'il sauve l'humanité de la catastrophe atomique est, à l'évidence, une forme inacceptable de rapport d'autant plus condamnable que les victimes exclusives en sont nos peuples et nos pays dont les efforts pour le développement ne peuvent porter les fruits attendus que dans la paix.

S'agissant de l'égalité des droits des peuples et de l'autodétermination, la philosophie anticoloniale mise au point, développée et appliquée par les Nations Unies a eu une influence directe sur le processus de décolonisation. Ainsi, 80 pays ou territoires coloniaux ont obtenu leur indépendance. Mais, parce que très précisément la liberté est l'aspiration fondamentale de tous les peuples sans exception, la persistance, à la fin de notre millén ire, d'un système d'oppression et de domination ségrégationniste et minoritaire dans la partie australe de l'Afrique placée sous le régime odieux de l'apartheid, la dénégalion du droit à l'autodétermination du peuple palestinien par un peuple dont l'histoire est une illustration de l'inéluctabilité du triomphe des causes justes, sont autant d'affronts à la conscience de l'humanité.

Enfin, en ce qui concerne la réalisation de la coopération internationale, l'Organisation des Nations Unies a construit un ensemble remarquable d'institutions spécialisées qui apportent à nos gouvernements un concours appréciable dans les domaines culturel, social, économique et humanitaire. A certains égards, les résultats ont même été spectaculaires. Je citerai par exemple le rôle de l'Unesco dans le domaine de l'alphabétisation, celui de l'OMS dans l'éradication des grandes endémies à travers le monde et celui de l'UNICEF dans la protection de l'enfance.

Force est, cependant, de constater que, sur le plan du développement, la montée des égoïsmes nationaux et son corrolaire, le protectionnisme, inhibent l'esprit de solidarité et de générosité dans la coopération internationale et freinent la mise en oeuvre d'une démarche concertée pour sortir l'économie mondiale de la crise qu'elle traverse.

Le président Diouf

Sur un plan plus général, la méfiance, érigée en doctrine dans les relations entre blocs rivaux, a nourri une course aux armements qui engouffre des centaines de milliards de dollars, alors qu'une infime partie de ces ressources aurait pu changer, de façon radicale, les perspectives de développement économique de nos jeunes nations appauvries.

Tout ce passe comme si, 40 ans après la création des Nations Unies, l'élan vers un ordre international juste, interdépendant, pacifique et stable que nous avons ensemble défini, semblait s'être affaibli et le sentiment d'avoir un même intérêt à préserver la paix s'être dissipé en des affrontements divers.

Quant au système de sécurité collective mis en place par la Charte, il est constamment bloqué, puisque le fonctionnement normal du Conseil de sécurité, l'organe qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, requiert comme préalable un minimum d'entente entre les grandes puissances.

Rares sont les questions sur lesquelles le Conseil arrive à prendre une décision et, même sur celles-là, et c'est le cas tragique de la Namibie mais aussi du Moyen-Orient, il n'est pas en mesure de mettre en oeuvre ses propres décisions.

Aussi, alors qu'elles ont été créées pour prévenir les conflits et empêcher que les tensions ne s'attisent, les Nations Unies n'arrivent-elles plus qu'à chercher à pallier les conséquences de ces conflits, faute de pouvoir s'attaquer à leurs causes, du fait de la paralysie du Conseil de sécurité.

Dès lors, nombreux sont les Etats qui sont tentés de s'armer, parfois même au-delà de leurs moyens, ne contribuant finalement qu'à accroître l'insécurité générale.

En réalité, derrière la façade de rencontres internationales et d'une concertation qui n'a jamais, dans l'histoire, été aussi développée qu'aujourd'hui, la communauté que nous formons semble se replier progressivement sur chacune de ses entités nationales.

La réhabilitation des Nations Unies passe par une nouvelle prise de conscience. Prise de conscience d'abord de ce qu'aucune puissance ne peut prétendre aujourd'hui à l'hégémonie mondiale, ni par la force, ni par l'idéologie. Prise de conscience, également, de ce qu'il existe un impératif de coexistence entre toutes les puissances grandes et petites et que, sans un minimum d'entente sur l'essentiel conditionnant notre survie collective, les Etats ne pourront pas venir à bout de bon nombre de problèmes politiques ou économiques.

Le président Diouf

Prise de conscience enfin du danger inhérent au fait de toujours réagir en termes d'affrontements aux problèmes du monde, surtout à ceux du tiers monde, dont les origines sont le plus souvent liées davantage aux maux du sous-développement qu'à des choix idéologiques. En appeler à cette prise de conscience, c'est souligner la nécessité d'une rupture avec des attitudes et des comportements générateurs de tension et d'insécurité. C'est aussi éviter de se laisser aller au découragement. Car ni la guerre, ni la misère, ni le déni de justice ne sont des fatalités à accepter avec résignation. L'humanité a déjà, dans le passé, donné assez d'exemples de son aptitude à répondre aux défis auxquels elle n'a cessé de se heurter, pour que l'on puisse douter qu'elle soit capable de surmonter ceux qui l'accablent aujourd'hui. Il suffit pour cela qu'elle se laisse guider par les nobles idéaux et les principes qu'elle s'est fixés elle-même dans la Charte des Nations Unies.

Parlant au nom de l'Afrique, je voudrais maintenant tourner mon attention vers quelques problèmes particuliers auxquels l'Afrique attache une importance spéciale.

L'Afrique est convaincue que la politique de détente restera vide de signification réelle si elle demeure limitée dans son aire géographique et dans sa portée. Les rapports pacifiques entre grandes puissances sont certes une condition nécessaire et essentielle de la paix et de la sécurité internationales ; ils ne suffisent cependant pas à les garantir s'ils ne sont pas complétés par des rapports pacifiques dans le tiers monde.

Voilà pourquoi les conflits en Asie - notamment au Cambodge et en Afghanistan - devraient trouver leur solution juste et durable dans l'application des principes définis par la Charte et réaffirmés par des résolutions pertinentes de notre Organisation.

De même, en Amérique centrale, le règlement politique des conflits devrait être jumelé avec des garanties régionales de sécurité et de non-ingérence dans le respect de la souveraineté des Etats.

Quant à la situation dans le Golfe, la communauté internationale se doit de persévérer dans ses efforts pour amener les dirigeants de l'Iran et de l'Iraq à recourir aux moyens pacifiques pour un règlement du conflit, comme le préconisent à la fois l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des non-alignés et la Charte des Nations Unies.

Le président Diouf

Au Moyen-Orient, voilà 18 ans que des territoires arabes sont occupés et que le peuple palestinien, qu'un destin particulièrement injuste semble poursuivre dans toutes les phases de son histoire, est toujours dans l'errance. Malgré plusieurs guerres et de nombreux plans de règlement, la situation y demeure sombre et constitue une menace permanente à la paix et à la sécurité internationales. Le Liban est plongé dans le chaos, alors que dans les territoires occupés de la Rive ouest et de Gaza, la résistance populaire est étouffée par une répression militaire massive.

Ces 18 années ont pourtant amplement prouvé aux différentes parties la vanité des opérations militaires et elles ont démontré que tant que durera la tragédie palestinienne, il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient.

C'est dire donc que le devoir de la communauté internationale et, en particulier, celui des Membres de notre organisation investis de responsabilités particulières, est de tout mettre en oeuvre pour aider les parties - toutes les parties - à négocier une paix juste et durable sur la base des principes et des mécanismes déjà définis, une paix dont le règlement passe par des négociations entre toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine. Nous rappelons donc la nécessité de convoquer, dans les meilleurs délais, une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient.

S'agissant de questions politiques africaines comme celles du Sahara occidental, du Tchad et de la Corne de l'Afrique, l'OUA, qui a montré sa volonté de les traiter en conformité avec la lettre et l'esprit de sa Charte constitutive, continuera de déployer ses efforts en vue de leur apporter les solutions appropriées. Si je ne me suis pas étendu sur ces questions, c'est que leurs données sont connues, et bien connues, de tous. Il s'agit donc, aujourd'hui, pour l'Afrique, de concrétiser la volonté politique qui l'anime en menant une action clairvoyante et déterminée dans les directions appropriées.

Cette session restera dominée par l'évolution de la situation en Afrique australe où l'heure des décisions semble enfin avoir sonné.

La Namibie continue d'être occupée illégalement par l'Afrique du Sud malgré la décision des Nations Unies de placer ce territoire sous sa propre tutelle. Défi ne pouvait être plus arrogant.

Le président Diouf

Certes un règlement a été arrêté à l'unanimité par le Conseil de sécurité au travers de la résolution 435 (1978), objet de l'accord général entre les parties directement concernées avec la caution de la communauté internationale. Mais Pretoria persiste dans une attitude intransigeante de défi aux Nations Unies, persiste à vouloir introduire dans le règlement pacifique du problème namibien des considérations étrangères et inacceptables qui, manifestement, portent atteinte à la souveraineté de l'Angola. Plus grave, le Gouvernement sud-africain utilise la Namibie comme une base à partir de laquelle il perpète des agressions contre les pays de la ligne de front.

L'échec du groupe de contact occidental, puis sa dislocation, tout comme la mauvaise volonté de Pretoria face à toutes les initiatives constituent autant d'indications claires que l'Afrique du Sud n'a aucune intention de se retirer de la Namibie. De plus, le régime de Pretoria, fort de la paralysie du Conseil de sécurité, qui n'arrive pas à appliquer une solution conforme au droit international, a installé dans le territoire, par l'intermédiaire d'une prétendue "conférence multiparties" un soi-disant "gouvernement intérimaire que la communauté internationale a rejeté sans équivoque.

Par ma voix, l'Afrique réaffirme que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité demeure le seul cadre de règlement de la question namibienne. Il revient aux Nations Unies d'en assurer l'application intégrale et sans condition et de prémunir ainsi le processus de décolonisation du territoire de toutes les tentatives de dénaturation. A cet égard, il importe de rappeler que la Namibie n'est nullement une question de rapports Est-Ouest, comme on tente de l'accréditer çà et là. Il s'agit d'une pure question de décolonisation.

Avec l'Afrique du Sud, nous sommes en face du plus singulier des paradoxes : seul régime au monde actuellement d'inspiration nazie, ayons le courage de le reconnaître, Pretoria bénéficie cependant presque inconditionnellement de l'appui de certains pays qui, dans le même temps, se proclament les garants infatigables du respect et de la promotion des droits de l'homme. En effet, c'est grâce aux firmes multinationales et au soutien de certains pays occidentaux que la République sud-africaine a pu perpétuer depuis 1948 ce régime abominable qu'est l'apartheid.

Les méthodes et la réalité de l'apartheid sont suffisamment connues pour que je n'y revienne pas longuement. Ce système socio-économique global et hermétique, ayant sa propre cohérence interne, est nourri par une idéologie totalitaire. Tout y est dans le tout. Il s'agit d'un bloc de granit qui exclut toute réforme. Il doit être dynamité de l'intérieur.

Le président Diouf

Les Noirs sud-africains l'ont compris qui aujourd'hui ont déclenché une offensive généralisée. La communauté internationale ulcérée, révoltée par tant d'aveuglement et d'arrogance, atteinte dans sa conscience, commence à se mobiliser pour l'éradication de cet anachronisme que constitue l'apartheid en cette fin du XXe siècle.

Il est bon qu'à cette session commémorative du quarantième anniversaire de l'ONU, notre Organisation et notamment les membres permanents du Conseil de sécurité prennent conscience pleinement de leurs responsabilités historiques qui découlent de la Charte. Déjà, le 4 novembre 1977, dans le cadre du Chapitre VII, par sa résolution 418 (1977), le Conseil de sécurité, après avoir condamné le Gouvernement sud-africain pour son maintien du système arrogant de l'apartheid, lui avait imposé des sanctions obligatoires, malheureusement limitées au seul domaine militaire. Le 13 décembre 1984, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 558 (1984) par laquelle il a réaffirmé la résolution 418 (1977).

L'Afrique estime que c'est insuffisant, que c'est même trop peu au regard de la situation actuelle. C'est pourquoi, en cette occasion solennelle, en ma qualité de Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, j'en appelle à l'intelligence, au coeur et même au réalisme des membres du Conseil de sécurité pour que, allant plus loin que la résolution 418 (1977), le Conseil de sécurité prenne des sanctions économiques globales obligatoires contre l'Afrique du Sud. Dans le même ordre d'idées, l'Afrique propose formellement à la communauté internationale la tenue au mois de juin 1986, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud.

Permettez-moi ici de lever une confusion sur ce problème de sanctions. En effet, les chefs d'Etat que j'ai rencontrés en Afrique australe, à une nuance près, ainsi que les dirigeants des mouvements de libération sont tous résolus et prêts à supporter les conséquences des sanctions économiques pour faire de l'Afrique australe une zone de paix, et de l'Afrique du Sud, une société démocratique et multiraciale - je dis bien démocratique et multiraciale.

Il faut que nous sachions saisir le sens de l'histoire avant qu'il ne soit trop tard, car la défaite des tenants de l'apartheid est maintenant une certitude. Reste le délai. Comment le raccourcir, voilà la vraie question. En tout cas, chaque jour qui passe, chaque acte de répression supplémentaire, accroît les souffrances des opprimés et rend plus difficile une solution de sagesse.

Le président Diouf

Je reviens d'un périple en Afrique australe et si vous me permettez de témoigner, Monsieur le Président, je voudrais vous dire que j'ai rencontré des hommes et des femmes qui ont conscience qu'ils vivent un moment crucial dans l'histoire de leur pays. J'ai discuté avec des dirigeants de mouvements de libération, lucides et mesurés, mais intransigeants sur les droits que la Charte des Nations Unies elle-même reconnaît à leur peuple, et pour qui la violence qui leur est reprochée par certains protecteurs de l'Afrique du Sud est secrétée par le système abominable de l'apartheid, dont l'histoire retiendra qu'il est le seul responsable des morts de Sharpeville et de Soweto et du croupissement de Nelson Mandela et de ses camarades de combat dans les geôles de Botha.

Par delà le combat qui leur est imposé par le régime de l'apartheid, ces dirigeants ont une claire vision de la société sud-africaine post-apartheid, une société multiraciale, égalitaire et démocratique, garantissant la liberté et la justice pour tous. Leur point de vue, qui est également le nôtre, est qu'il est possible de préserver l'Afrique du Sud et le continent africain tout entier d'une explosion raciale et politique dont les conséquences sont imprévisibles; mais cela passe, nécessairement, par l'aménagement d'un véritable climat de concertation qui requiert notamment comme préalable la libération de Nelson Mandela et des autres prisonniers politiques; la levée de l'état d'urgence; l'abrogation de la législation répressive contre les formations politiques et sociales anti-apartheid, etc. Cela passe ensuite par l'engagement de négociations franches et loyales entre les autorités de Pretoria et les représentants légitimes des mouvements de libération et des forces patriotiques sud-africaines.

Je voudrais maintenant aborder les questions économiques avec les principales conclusions, dans ce domaine, de la vingt et unième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA.

En se résolvant à faire régner la paix par le droit, les pères fondateurs des Nations Unies s'étaient également engagés "à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande". Les institutions multilatérales qui furent créées il y a 40 ans étaient l'expression d'une conception hardie de ce qu'il fallait en matière de coopération internationale pour assurer à l'avenir la paix et le développement harmonieux de l'économie mondiale.

Le président Diouf

Néanmoins, si l'action de l'ONU a permis à l'humanité de survivre, elle n'a pas réussi à accroître la qualité de vie du plus grand nombre des hommes. En d'autres termes, notre organisation a su relever le défi de l'être, mais elle a échoué devant celui du mieux-être des pays du tiers monde.

En effet, contraints de freiner leurs efforts de développement en raison des effets conjugués de l'effondrement des prix des produits de base exportés et de la montée du coût des produits industriels importés, la plupart des pays en développement ont enregistré une réduction sensible du revenu par habitant et certains d'entre eux sont au bord de la faillite économique avec des conséquences désastreuses sur le progrès économique et social des populations.

Les facteurs qui ont alimenté et aggravé leur situation et entraîné la stagnation, voire une diminution sensible de la production, sont maintenant bien connus. Il s'agit d'abord : de la diminution en valeur réelle de l'aide publique au développement, de l'instabilité monétaire avec les fluctuations des taux de change et le niveau élevé des taux d'intérêt, de la détérioration implacable des termes de l'échange, de la quasi-désintégration du système commercial multilatéral et de la rigueur des politiques de prêts des institutions financières.

Mais la crise actuelle prend ses racines essentiellement dans les déséquilibres structurels fondamentaux qui caractérisent le système économique mondial. C'est forts de cette conviction que les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du Mouvement des non-alignés, réunis à La Havane en septembre 1979, à l'occasion de leur sixième sommet, avaient pris l'importante décision de proposer à la communauté internationale l'ouverture d'une nouvelle série de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement, décision qui devait être consacrée par la résolution 34/138 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le président Diouf

Hélas, le dialogue Nord-Sud s'est enlisé dans une impasse totale, et cela au niveau de toutes les instances du système des Nations Unies. Certains pays se sont même évertués à dresser les organisations du système les unes contre les autres, comme si les délibérations sur le commerce international, l'industrialisation, les finances, par exemple au niveau de la CNUCED ou de l'ONUDI, empiétaient sur le domaine de compétence du GATT ou du Fonds monétaire international, alors qu'en réalité les activités de tous les organismes sont complémentaires et étroitement liés. Une telle attitude traduit simplement la défiance de plus en plus affichée par ces pays à l'égard du multilatéralisme et l'incontestable rejet, au second rang de leurs préoccupations, des problèmes fondamentaux du sous-développement.

Nous sommes, quant à nous, fermement convaincus que les négociations globales demeurent l'initiative la plus importante et la plus complète que la communauté internationale ait prise en vue de l'organisation de relations économiques internationales, de la reprise du processus de développement des économies des pays en développement, surtout africains, et du renforcement de la coopération économique multilatérale dans le respect de chacun.

L'Afrique, en dépit de ses énormes potentialités, a été certainement la région la plus atteinte par la récession économique.

Pour des raisons liées à la géographie et à l'histoire, notre continent détient le triste privilège de réunir, selon tous les indicateurs économiques, tout un lot de records négatifs, avec les plus fortes concentrations de réfugiés et de personnes déplacées, la moitié des pays enclavés, les trois-quarts des pays moins avancés et les "plus affectés", le taux d'alphabétisation le plus faible, le niveau de développement le plus bas avec 70 p. 100 de la population proche ou au-dessous du seuil de pauvreté absolue, une sécheresse et une désertification endémiques et implacables.

L'accroissement alarmant du nombre de "pays les moins avancés" africains au cours de ces dernières années, ainsi que de la part négligeable de l'ensemble de l'Afrique dans l'économie mondiale, en particulier dans la production agricole et industrielle ainsi que dans le commerce international des articles manufacturés, engendrent un processus de marginalisation progressive de notre continent.

Le président Diouf

Conscients de la gravité de la situation, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine ont consacré l'essentiel de leur vingt et unième Assemblée, tenue à Addis Abeba, du 18 au 20 juillet dernier, à un examen approfondi de la crise économique en Afrique. Ce faisant, ils ont surtout centré leurs discussions sur un programme prioritaire à réaliser dans les cinq prochaines années et qui devrait permettre de jeter les bases d'une croissance soutenue et d'un développement autocentré et auto-entretenu aux niveaux national, régional et continental.

Ce programme recense les problèmes les plus urgents que pose une réalité ambiguë et parfois brutale. S'il ne prétend pas à la vertu des recettes miraculeuses, il cerne l'essentiel et indique l'étendue et les difficultés de notre tâche. Il fait surtout preuve d'un grand esprit de responsabilité.

Il comporte cinq séries de mesures pour la mise en oeuvre accélérée du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos réactualisés; pour l'amélioration de la situation alimentaire et la réhabilitation de l'agriculture en Afrique; pour l'allègement du fardeau de la dette extérieure de l'Afrique; pour l'élaboration d'une plate-forme d'action commune aux niveaux sous-régional, régional, continental et international; enfin, et ce n'est pas le moins important, pour la lutte contre les effets de la politique de déstabilisation de l'Afrique du Sud sur les économies des Etats de l'Afrique australe.

L'Afrique est pleinement consciente que la responsabilité de son redressement économique lui incombe au premier chef, et que cette tâche est largement tributaire de la somme des efforts et des sacrifices que les pays africains investissent dans une telle entreprise. Mais l'ampleur de la crise et l'importance des moyens à mettre en oeuvre pour la réhabilitation de nos économies exigent que la communauté internationale soutienne nos efforts.

La réponse de la communauté internationale, que je remercie au nom de l'Afrique, a été positive à maints égards, surtout pour la satisfaction des besoins immédiats de survie.

Mais la tâche est immense et la situation est telle qu'il reste encore beaucoup à faire. En vérité, le mal doit être attaqué à la racine.

Le président Diouf

C'est pourquoi, devant ce que l'on peut considérer maintenant comme l'éveil de la communauté internationale face aux graves problèmes de l'Afrique, mais aussi devant l'approche dispersée à laquelle nous assistons, je lance un appel au nom des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), pour la convocation, au cours du premier semestre de 1986, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la situation économique critique en Afrique.

Cette réunion pourrait être l'occasion de poser les problèmes dans leur globalité et leur interrelation, d'évaluer le chemin parcouru et de mobiliser l'ensemble des pays industrialisés, les institutions financières multilatérales et la communauté internationale en général, à travers une approche intégrée et une action coordonnée, en vue d'un effort adéquat, qui viendrait contribuer au redressement économique du continent.

L'accroissement spectaculaire du volume de la dette extérieure de l'Afrique et l'alourdissement du service de la dette ont été une autre source de profonde préoccupation de la vingt et unième Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA.

Selon les informations fournies par les institutions monétaires compétentes, la dette totale de l'Afrique atteindrait en 1985 172 milliards de dollars. La Banque mondiale estime que, rien que pour la dette publique garantie en 1982, sans tenir compte des nouveaux emprunts effectués depuis ni des dettes privées et des paiements effectués auprès du Fonds monétaire international, les pays africains du sud du Sahara auront à payer 11,6 milliards de dollars par an, de 1985 à 1987, pour le seul service de la dette.

L'alourdissement continu des taux d'intérêt, passés de 4,2 p. 100 en 1971 à 10,1 p. 100 en 1981, atteint des sommets aujourd'hui et nous oblige à emprunter pour payer le service de la dette, compromettant ainsi toute perspective de développement de nos pays plongés dans la stagnation, voire la récession.

Malgré cette situation, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont reconnu que la dette extérieure est une obligation que nos pays ont contractée et qu'il leur faut honorer; mais l'évolution négative de la conjoncture économique internationale met l'Afrique dans la situation paradoxale d'être le continent le moins avancé, confronté aux besoins de développement les plus élémentaires et, pourtant, le continent contributaire net de ressources financières au profit des pays développés.

Le président Diouf

Un tel état de faits ne saurait durer sans compromettre, de manière irréversible, le relèvement de tout un continent. C'est pourquoi nous essayons de proposer qu'on tente d'attaquer le mal à sa racine.

Jusqu'à présent, la seule parade a été de négocier le rééchelonnement de la dette, suivant sa nature, dans le cadre du club de Paris ou du club de Londres. Or, s'il est vrai que le rééchelonnement soulage momentanément, il ne constitue en vérité qu'un palliatif, qui alourdit les charges qui pèsent à moyen terme sur les budgets. De plus, le rééchelonnement porte sur une période trop courte à notre gré.

Vous conviendrez donc avec moi qu'il est temps de rechercher un remède plus efficace en mobilisant toutes les énergies, pour une action conjuguée qui pourrait se développer autour des objectifs suivants :

- Application du paragraphe 17 de la Déclaration annexée à la résolution 39/29 sur la situation économique critique adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en sa trente-neuvième session. Ledit paragraphe recommande la conversion totale ou partielle en dons des dettes encourues au titre de l'aide publique au développement;

- Remplacement des aménagements successifs de la dette par un aménagement global de longue durée comportant l'allongement notable des délais de remboursement et des différés d'amortissement;

- Limitation des montants affectés au service de la dette à des niveaux compatibles avec les nécessités de notre développement;

- Obtention des pays développés de flux additionnels de capitaux; à cet égard, les efforts de la Banque mondiale pour constituer un fonds spécial d'aide en faveur des pays africains méritent notre soutien résolu.

Pour les raisons que voilà, l'Afrique, par ma voix, propose l'engagement de concertations sérieuses et approfondies, pour préparer, de la manière la plus adéquate, la tenue d'une conférence internationale sur la dette extérieure des pays africains. Une telle conférence permettrait aux créanciers internationaux et aux emprunteurs africains de discuter de la dette extérieure africaine en vue de convenir d'urgence de mesures à court, moyen et long termes.

Cette proposition s'inscrit dans une démarche globale et constitue une étape vers la recherche de solutions d'ensemble à la brûlante question de la dette du tiers monde.

Le président Diouf

Je m'en tiens à ces considérations sur les questions économiques, en espérant qu'avec la session extraordinaire dont nous avons demandé la convocation, d'une part, et avec la conférence internationale sur la dette extérieure des pays africains, d'autre part, l'occasion me sera donnée de revenir, plus en détail, sur notre programme prioritaire.

Je vais maintenant tenter de conclure.

Notre monde, secoué par de terribles convulsions, superpose des réalités qui provoquent des heurts et des concomitances insupportables pour nos consciences. Le futur y cohabite avec l'archaïsme et la barbarie la plus atroce. En effet, au moment où les hommes volent dans l'espace, y réparent et y rattrappent des satellites, en Afrique du Sud, des policiers armés de fouets lâchent des chiens dressés sur des enfants innocents et tirent à vue sur des populations aux mains nues. Alors, que d'incertitude!

Toutefois, cette incertitude, qui secoue la plupart des esprits au crépuscule tourmenté de ce XXe siècle, peut devenir une incertitude féconde, à condition qu'elle nourrisse le sentiment de la responsabilité que chacun assume désormais dans le devenir du monde.

En cette fin de millénaire, l'incertitude face au futur de l'humanité a ceci de profondément nouveau qu'elle est devenue véritablement planétaire.

Chacun commence, en effet, à pressentir qu'il n'est plus seul face aux défis qu'il affronte; que d'autres hommes les affrontent aussi, des hommes dépositaires d'autres cultures et animés d'autres convictions mais qui, comme lui, aspirent à plus de justice et à plus de fraternité.

C'est dire que l'humanité possède, dans sa diversité même, les clefs qui permettent de relever les défis de notre temps. A cette fin, les volontés existent mais elles restent dispersées, inégales, hésitantes. Il suffit de les rassembler et de les conjuguer en un seul projet d'avenir où le devenir commun de l'homme prévaudra sur les intérêts particuliers qui déchirent notre époque.

Parler de projet d'avenir, c'est parler de la jeunesse, dépositaire de nos espoirs, une jeunesse dont la soif d'idéal se traduit, un peu partout dans le monde, par un désarroi de plus en plus accentué.

Le président Diouf

C'est le lieu de souligner que l'événement que constitue l'Année internationale de la jeunesse est pour nous, Africains, d'une importance toute particulière. Il revêt à nos yeux une double signification.

Car célébrer l'Année internationale de la jeunesse c'est, d'une certaine manière, libérer les énergies extraordinaires que recèlent les jeunes pour leur permettre de participer pleinement et de contribuer positivement à façonner l'avenir de l'humanité, qui est celui des générations montantes.

C'est aussi orienter et canaliser l'enthousiasme et l'esprit créatif des jeunes vers la noble tâche d'édification des nations.

Participation, développement, paix, voilà un thème qui indique clairement le sens dans lequel devraient être conçus et orientés les actions et les projets en direction des jeunes.

Ce choix judicieux n'est-il pas une invite à la conscience de toutes les nations, grandes et petites, pour appeler leur attention et mobiliser leurs efforts en faveur de la jeunesse? De cette jeunesse qui représente, en même temps qu'un espoir, une réalité objective de notre temps, se traduisant notamment par un poids démographique et socio-économique grandissant dans la société contemporaine.

Pour sa part, en tout cas, l'Afrique, fidèle à ses options, continuera, comme par le passé, à apporter sa contribution à l'instauration d'un climat propice au renforcement de la coopération internationale et à soutenir toute initiative des Nations Unies tendant à favoriser la compréhension mutuelle entre les jeunes pour la réalisation des idéaux de solidarité humaine, de dévouement aux objectifs du développement, du progrès et de la paix dans le monde.

En ce quarantième anniversaire de notre organisation universelle, nous avons l'ardente obligation de chercher et de trouver ensemble, par une réflexion commune, hardie et approfondie les voies et moyens permettant de renforcer le rôle des Nations Unies. Nous devons unir nos efforts pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de jouer véritablement le rôle privilégié qui lui incombe dans la promotion de la paix, de la justice, de la liberté et du progrès pour l'humanité tout entière. Car la communauté internationale, face aux défis multiples, est plus que jamais condamnée à la solidarité et à l'unité comme les personnages de Sartre sont condamnés au "huis-clos".

Le président Diouf

L'Organisation des Nations Unies est pour nous tous un outil, un moyen irremplaçable au service des fins supérieures de l'humanité que représente un monde de paix, où l'homme s'épanouit dans la liberté et l'égalité. Nous devons croire à l'utopie de ces fins supérieures pour que cette utopie projette des images mobilisatrices, afin que, comme dans le mythe chez Georges Sorel, la seule évocation de ces mythes entretienne une ferveur et une foi constamment renouvelées.

C'est à une telle ferveur, c'est à une telle foi quasi mythique en notre organisation que je convie cette Assemblée devant laquelle je voudrais redire toute la confiance que l'Afrique éternelle, plus engagée que jamais, place en elle.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le Président de la République du Sénégal de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. Exc. M. Pál Losonczi, président de la République populaire hongroise.

M. Pál Losonczi, président de la République populaire hongroise, est escorté à la tribune.

Le président Losonczi

L'Organisation internationale permet à différents Etats non seulement d'exprimer leurs opinions et positions, mais aussi de tenter de trouver un dénominateur commun en vue de résoudre les problèmes et des crises que connaît notre monde. Il est vrai que, au cours des dernières décennies, l'Organisation a été le cadre permettant de parvenir à certains résultats et a encouragé les efforts déployés en vue de régler les problèmes internationaux ou, du moins, de rechercher les moyens d'y apporter une solution.

Je suis persuadé que, au cours des 40 dernières années, les Nations Unies, en dépit des problèmes que nous connaissons tous, ont fait la preuve de leur vitalité. C'est maintenant une Organisation mûre, pleine de vigueur, qui a prouvé qu'elle est capable de contribuer utilement à la recherche de solutions aux problèmes inquiétants de notre époque en instaurant dans notre monde complexe et lourd de tensions un environnement international créateur.

L'Assemblée générale continue d'être saisie de problèmes d'une importance vitale pour l'humanité dans son ensemble. Pour nous, hommes d'Etats responsables, il n'y pas de tâche plus importante que celle de maîtriser la course aux armements, de développer la coopération entre Etats, d'élaborer un nouvel ordre économique international fondé sur une base juste, d'assurer la coordination dans la lutte contre l'apartheid et de faire respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, pour ne citer que quelques-unes des préoccupations pressantes que connaît l'humanité.

Le président Losonczi

En cette période de célébration et de commémoration, nous ne devons pas oublier un seul instant l'obligation commune que nous avons contractée à cet égard lorsque nous avons rejoint les rangs des signataires de la Charte. Je pense que le fait même qu'un aussi grand nombre de chefs d'Etat et de gouvernement et d'hommes politiques très influents soient actuellement réunis dans cette salle pour réaffirmer leur foi dans les Nations Unies et dans les dispositions de la Charte est une preuve de plus de la raison d'être de l'Organisation mondiale et de la nécessité de garantir son avenir. Espérons donc que tous les pays sauront passer des paroles d'engagement aux actes dans l'intérêt de l'humanité.

Pour des raisons connues et regrettables, mon pays, la République populaire hongroise, a été accueilli au sein de la famille des Nations Unies il y a tout juste 30 ans, 10 ans après la fondation de l'Organisation mondiale. En cette année de double anniversaire, nous avons le sentiment d'être un membre respecté, égal et, j'ajouterais sans fausse modestie, utile de l'Organisation.

L'Organisation des Nations Unies permet aussi à la Hongrie de participer activement à l'examen de tous les points et questions inscrits à l'ordre du jour, à l'élaboration et à l'adoption de décisions, et nous usons de cette possibilité. Fidèles aux principes de notre politique, loin de demeurer les spectateurs passifs des événements politiques, sociaux et économiques mondiaux, nous exprimons notre position et essayons de notre mieux de renforcer l'esprit des négociations.

La République populaire hongroise estime que les échanges de vues aux Nations Unies et le domaine des relations bilatérales revêtent une importance égale et sont les éléments indispensables du dialogue international, et elle est résolue, dans le cadre des Nations Unies également, à essayer, par les moyens dont elle dispose, d'établir un climat international plus sain et un monde plus sûr. J'estime qu'agir ainsi est un honneur pour tous les Etats, grands ou petits, quels que soient leur système social, leur ordre interne et leur forme de gouvernement.

Naturellement, nous ne nous berçons pas d'illusions car la connaissance des réalités est la clef d'une politique réaliste. Même les Nations Unies ne peuvent instantanément apporter des solutions aux problèmes douloureux et pressants qui affligent les peuples du monde, pas même aux plus esillants d'entre eux. Mais nous sommes convaincus que grâce à la volonté des gouvernements, notre organisation pourrait jouer un rôle plus important qu'à présent en imprimant une orientation politique aux procédures et relations internationales. Nous voulons faire en sorte que l'Organisation mondiale ait un champ d'action plus large dans ce domaine et soit en mesure de s'acquitter de sa noble mission le plus efficacement possible.

Le président Losonczi

La République populaire hongroise, de par sa politique étrangère vaste et équilibrée, et qui recueille le plein accord de son peuple, cherche, conformément aux intérêts du pays et du peuple, à assurer son indépendance nationale et son développement social et à contribuer aux efforts sérieux déployés pour la survie et le progrès de l'humanité. Nous avons à maintes reprises réaffirmé cet engagement et je tiens également à le souligner devant cette instance.

Conformément aux objectifs et principes inaltérables qui sont inscrits dans la Charte et agissant en coopération avec nos alliés, nous continuerons à faire des efforts pour maintenir le dialogue entre pays dotés de systèmes sociaux différents, pour étendre la coopération internationale, pour trouver les moyens d'apporter une solution politique aux foyers de tension et pour renforcer dans l'esprit et la pratique la coexistence pacifique.

Tout politicien lucide ne peut manquer de tirer la leçon de l'expérience, à savoir qu'à long terme, les restrictions et la discrimination, notamment la force, sont une fausse route qui ne peut mener au règlement des problèmes que connaissent des pays, des régions ou même le monde dans son ensemble. Nous sommes persuadés que l'humanité n'a d'autre choix que de cultiver et d'étendre les relations internationales, de respecter inconditionnellement la souveraineté nationale, de coopérer dans l'intérêt mutuel et d'assurer le règlement négocié des problèmes et différends. La reconnaissance et l'acceptation de cette réalité et la prise des mesures appropriées sur cette base, en dernière analyse, sont les conditions fondamentales de notre existence. Cette conscience de la réalité se reflète dans nos relations avec les pays d'Europe et les autres continents et transparaît dans toutes les mesures de politique étrangère que nous prenons. C'est la conscience tranquille que nous acceptons le jugement du monde.

Les dernières décennies ont été riches en crises et conflits armés, mais, heureusement, les générations qui sont nées et ont grandi au cours des 40 dernières années n'ont pas eu à connaître les dévastations d'une guerre mondiale. Je puis dire, au nom du peuple hongrois, dont les souffrances séculaires mais aussi la foi dans l'avenir sont traduites en termes ardents dans son hymne national, que notre souhait est de voir non seulement les peuples d'Europe mais ceux du monde entier vivre dans une paix durable. Il est en conséquence nécessaire de faire une percée décisive dans le domaine du désarmement qui est la question suprême.

Le président Losonczi

La course aux armements menace même maintenant l'espace extra-atmosphérique et ne connaît plus de limites humainement concevables. L'apparition de tout nouveau système d'armement ajoute à l'insécurité et au danger de destruction totale de l'humanité, cela se passe de preuves, étant donné la foison de faits, de chiffres et d'arguments scientifiques connus du monde entier.

Ces dernières années, nous avons également assisté à des initiatives globales ou partielles présentées par la partie socialiste du monde en vue d'encourager la limitation des armes nucléaires et classiques et de réduire la confrontation militaire pour la placer au niveau le plus bas possible, conformément au principe de la sécurité égale. Les initiatives les plus récentes de l'Union soviétique, notamment celles qui ont été présentées dans l'enceinte de l'Assemblée, revêtent la plus haute importance dans ce domaine et bénéficient de notre appui total. Nous espérons que ces propositions fort raisonnables recevront une réponse raisonnable et entraîneront des mesures semblables de la part de l'autre partie.

Nous sommes inquiets de voir que la grande influence qu'exercent sur la politique mondiale les milieux extrémistes qui recherchent la confrontation et l'aggravation des situations de crise entraîne un renforcement des tendances défavorables de notre époque. A cet égard, les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sont également de la plus grande importance dans le contexte des relations internationales. Il est par conséquent tout à fait naturel qu'à l'instar d'autres pays, le Gouvernement hongrois nourrisse de grands espoirs à propos de la réunion au sommet soviéto-américaine du mois de novembre et la communauté mondiale espère que ceux qui y participeront feront preuve de la plus haute responsabilité.

Nous sommes absolument persuadés que la seule voie viable qui s'offre au monde est le renforcement de tous les éléments possibles de détente, l'élimination de foyers actuels de tension, la prévention de nouveaux conflits, l'assainissement de l'atmosphère internationale et l'établissement d'une coopération créatrice reposant sur la confiance. Les organes des Nations Unies, toutes les instances internationales possibles et toutes les formes de contacts bilatéraux ou multilatéraux devraient être utilisés à cette fin.

Le président Losonczi

Qu'il me soit permis d'assurer à nouveau, du haut de cette tribune, les Nations Unies et le Secrétaire général de l'Organisation, qui bénéficie d'une grande estime dans mon pays, de tout l'appui de la Hongrie dans cette action. Je suis certain que cette session, qui marque le quarantième anniversaire de l'Assemblée générale, se déroulera dans un esprit constructif et tourné vers l'avenir et qu'il y sera pris des mesures efficaces pour mettre fin à la course aux armements, renforcer la coopération et promouvoir la paix et la sécurité internationales. La République populaire hongroise contribuera à cet effort et agira en conséquence à l'avenir également.

M. Pál Losonczi, président de la République populaire hongroise, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne maintenant la parole au Président de la République libanaise, S. Exc. le chiekh Amine Gemayel.

Le chiekh Amine Gemayel, président de la République libanaise, est escorté à la tribune.

Le président GEMAYEL (interprétation de l'arabe) : Je suis heureux de participer aujourd'hui à la célébration du quarantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. J'ai le plaisir de prendre la parole devant vous au nom du Liban, un pays qui a eu l'honneur de contribuer à la création de cette organisation consacrée tant à l'instauration de la paix dans le monde qu'à l'autodétermination de tous les peuples du monde.

En tant que membre fondateur de cette organisation, mon pays se devait de promouvoir et de défendre fidèlement ses principes et de participer activement à ses activités méritoires. Le Liban, après son accession à l'indépendance en 1943, a signé la Charte des Nations Unies et n'a jamais cessé de servir sa cause pour des raisons d'ordre aussi bien rationnel que politique. C'est une source de grande fierté pour nous que le Liban ait également grandement contribué à l'élaboration de la Déclaration des droits de l'homme en 1948, déclaration qui a servi de ligne de conduite aux peuples du monde dans leur lutte pour la liberté, la justice et la paix.

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer toute ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, et à ses adjoints, pour les efforts inlassables qu'ils ne cessent de déployer au service des activités de l'Organisation mondiale, d'une manière qui a renforcé sa capacité de remplir ses différents rôles dans les domaines les plus variés.

Le président Gemayel

C'est également l'occasion pour moi, monsieur le Président, de vous adresser mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection au poste éminent de président de l'Assemblée générale, espérant que cette élection sera un bon présage pour le monde entier et que nous recouvrerons la paix où elle a été perdue, que tous les droits violés seront rétablis et que tous ceux qui sont assoiffés de justice, de liberté et de dignité seront rassurés.

Bien que nous subissions actuellement les ravages de la guerre, nous ne devons pas oublier les nations qui se sont volontairement engagées pour servir la cause de la paix dans mon pays et qui ont été fort éprouvées en accomplissant cette mission. Je tiens particulièrement à mentionner les pays qui fournissent maintenant des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) : Fidji, la Finlande, la France, le Ghana, l'Irlande, l'Italie, le Népal, la Norvège et la Suède. Au nom de tous les citoyens libanais, je tiens à exprimer notre sincère gratitude à tous les membres de cette force, car ils sont véritablement l'exemple vivant de la solidarité qui existe entre les nations du monde.

Il est regrettable que leur contribution soit allée jusqu'au sacrifice suprême : certains de ces jeunes gens sont enterrés dans mon pays, un pays qu'ils ont aimé et qui, jusqu'à l'incident fatal qui leur a coûté la vie, leur rendait cet amour. Puissions-nous ne jamais les oublier ni oublier la profonde blessure laissée dans le coeur des leurs.

Si je voulais donner des preuves des profonds sentiments que ressent le peuple libanais à l'égard des hommes de la FINUL, je n'aurais qu'à mentionner le témoignage public émouvant et remarquable donné par les villageois du Sud-Liban en implorant l'un des contingents de la FINUL de ne pas se retirer et de ne pas mettre fin à cette aide précieuse dont le Liban a tant besoin.

Depuis que l'Organisation des Nations Unies existe, le Liban n'a jamais hésité à défendre les justes causes que sont la liberté et la paix. Le Liban se considère concerné par toutes les justes causes, où qu'elles soient et en particulier dans des pays voisins où le peuple palestinien est privé de ses droits depuis des décennies. Bien que le Liban ait connu beaucoup de souffrances après tant de violations de ses propres droits, il ne peut pas méconnaître leur caractère sacré. Lorsque l'on subit depuis fort longtemps des injustices, on devient naturellement plus sensible aux injustices dont souffrent les autres. C'est pour cette raison que mon pays se tourne anxieusement vers cette organisation internationale et la

Le président Gemayel

prie instamment d'essayer de faire appliquer ses propres résolutions et de trouver une formule qui puisse accélérer la pleine participation de toutes les parties intéressées à l'instauration d'une paix juste et durable.

Le Liban est également vivement préoccupé par la guerre entre l'Iraq et l'Iran pour des raisons qui dépassent l'usure que cette guerre cause chez ces deux combattants. Cette guerre ne menace pas seulement la sécurité de toute la région de Golfe, mais également, de manière indéniable, la paix mondiale.

Nous espérons que la prochaine réunion au sommet entre les dirigeants des deux superpuissances marquera le début d'une atténuation des tensions au Moyen-Orient et partout ailleurs. La recrudescence de la violence qui, malheureusement, a touché mon pays, est si virulente et si forte que l'on ne peut pas facilement l'endiguer. Elle commence maintenant à se répandre dans le monde entier.

Le président Gemayel

Il est donc dans l'intérêt de toutes les nations d'oeuvrer ensemble pour résoudre le problème urgent du Moyen-Orient. La sécurité de cette région fait partie intégrante de la sécurité du monde dans son ensemble.

Je ne pense pas que quiconque ignore ou méconnaisse les causes de la guerre au Liban et contre le Liban. Après plus de 10 ans de conflit exacerbé par l'utilisation des armements les plus perfectionnés et les plus dévastateurs, qui pourrait croire que cette guerre est l'oeuvre du Liban seul?

Au début, le Liban a été entraîné de force dans la guerre en raison de ses liens avec la crise du Moyen-Orient et de l'intervention des puissances étrangères sur son sol. Ces puissances ont profité du climat de démocratie et de liberté qui régnait au Liban. Le pays est devenu le refuge de tous ceux qui nourrissaient des desseins cachés ou qui désiraient promouvoir leurs intérêts régionaux ou internationaux. Cependant, ces abus ont été chèrement payés par la perte de vies humaines, de la vie des filles et des fils de notre pays.

Parallèlement à l'utilisation abusive de ce climat de liberté, il y a eu des manoeuvres en vue de détruire la structure sociale et économique sans égale du Liban, qui était un modèle remarquable de coexistence. Avec l'intensification de conflits étrangers à l'intérieur de ses frontières, le pays est devenu le bourbier des contradictions internationales, régionales et arabes. Ainsi, des armes lourdes et perfectionnées ont été déversées dans le pays en provenance de partout, à tel point que la valeur de ces armes a dépassé plusieurs fois ce que l'Etat pouvait se permettre de dépenser pour ses propres forces légitimes. Je n'ai pas besoin de mentionner les autres moyens de terreur qui ont été employés pour commettre des meurtres et pour semer la destruction.

On comprend par conséquent que ceux qui ont le plus à perdre, si la paix devait régner et si le Liban devait être rétabli dans son ancienne stabilité et dans son ancien bien-être, sont précisément ceux qui profitent le plus de la situation actuelle, à la fois étrange et horrible. Il s'ensuit également que la perpétuation de cette situation débouchera inexorablement sur une confusion et un bouleversement plus grands, englobant et affectant gravement un nombre de plus en plus grand de vies humaines.

Cependant en dépit de ces épreuves extrêmes, je peux assurer l'Assemblée que le pouls du Liban bat encore intensément. Ceux qui s'imaginaient que le Liban n'existait plus en tant qu'Etat, en tant que patrie et en tant que peuple, commencent maintenant à comprendre que les forces dynamiques de la vie dans mon pays sont plus fortes que les puissants agents de la mort et de l'extinction.

Le président Gemayel

Comment puis-je vous dépeindre la manière dont les Libanais ont ressurgi inlassablement des décombres calcinés, des fumées noires et du tumulte du champ de bataille, avec une volonté et une détermination plus grandes et plus intenses que jamais? En dépit de l'étendue de la tragédie militaire, politique et économique du Liban, qui représente une charge énorme pour son peuple, le Liban n'a pas capitulé. Sa foi demeure inébranlable et il continue de trouver dans son épreuve une source de persévérance et de courage moral renouvelés, en dépit des forces redoutables de la désintégration.

Les Libanais ont persévéré dans leur foi profonde dans le Liban et dans les principes d'unité et d'indépendance. Pas une voix ne s'est élevée en faveur du partage, de la sécession ou de l'abandon de notre patrie. Au contraire, dès que l'occasion s'est présentée de traverser la capitale de part et d'autre, les Libanais des deux côtés ont couru le risque de passer d'un côté à l'autre en dépit des dangers des bombardements et des coups de feu.

Qu'il suffise de dire que les statistiques montrent que sur les 500 000 habitants de la capitale, Beyrouth, il y a 90 000 Libanais qui vont et viennent chaque jour. Les Libanais ont prouvé sans aucun doute possible leur volonté de survivre dans la liberté et dans un pays souverain et indépendant; ils ont montré leur prodigieuse capacité de faire face au danger. Ils ont lutté contre la destruction par la construction et contre la supériorité militaire avec la puissance de la foi. Ils ont défendu fermement leurs droits face à la tragédie et à la catastrophe pour assurer leur avenir et la paix.

Un peuple qui fait preuve d'une telle persévérance devant l'adversité constante mérite toute l'assistance possible pour assurer son salut en vue de préserver les valeurs humaines et l'héritage culturel qu'il représente, surtout maintenant où plus que jamais à l'échelle nationale des possibilités de paix semblent exister. Toutes les parties, et particulièrement les parties à la guerre, prennent des mesures positives sur la voie du dialogue, de la compréhension mutuelle et de la réconciliation. Ce processus a commencé aux conférences de Genève et de Lausanne et il continuera jusqu'à ce que notre mission soit accomplie.

Notre voisin, la Syrie, a accordé la plus grande attention à la situation au Liban. Nos deux pays ont beaucoup de liens historiques et culturels et ils sont unis l'un à l'autre par les liens les plus forts. Nous espérons recevoir l'aide de l'Organisation internationale et de tous les pays voisins amis afin que notre pays recouvre entièrement son unité, son indépendance et sa souveraineté sur tout son territoire.

Le président Gemayel

En fait, le Liban n'est pas une entité temporaire et éphémère. Il a un passé vénérable, particulièrement dans le domaine de la pratique du droit constitutionnel. Sa constitution moderne, élaborée en 1926, est en fait l'une des plus anciennes constitutions des temps modernes dans la région; elle représente pourtant le maintien d'un héritage constitutionnel vieux de plusieurs siècles. Ce fait a permis au Liban d'être, jusqu'à très récemment, un centre international culturel et économique permanent.

L'Etat libanais est un Etat de droit. Il en a toujours été ainsi et c'est ce que veulent encore les Libanais. C'est pour cette raison que les Libanais ont commencé à élaborer une nouvelle constitution, qui sera mieux adaptée aux changements spectaculaires de la situation du pays et susceptible de mieux répondre aux principes de justice, de liberté et d'égalité de chances. Je suis certain qu'ils y parviendront dans un avenir proche, loin du son des canons et du bruit des armes.

Le président Gemayel

Je puis confirmer que les Libanais sont maintenant arrivés à un accord sur des questions qui dans le passé faisaient l'objet de positions divergentes. L'expérience des 10 dernières années a trempé leur courage et renforcé leur sentiment d'appartenance et d'attachement à un Liban uni, à un Liban arabe, à un Liban ouvert sur le monde et concerné par les questions qui le touchent directement.

Il est probablement juste de dire que l'aspect national du problème libanais est presque réglé. Ce qui ne l'est pas, par contre, c'est l'aspect étranger. Nous aurons besoin de l'aide des Nations Unies dans l'exécution de cette tâche. Ce qui nous intéresse au premier chef, c'est l'application des résolutions déjà adoptées par les Nations Unies, notamment celles qui demandent le retrait total des forces israéliennes de tout le territoire libanais. Je demande instamment à l'Assemblée du haut de cette tribune, de donner effet aux résolutions 425 (1978), 508 (1982) et 509 (1982). Cela aurait dû être fait depuis longtemps car la non-application de ces résolutions a empêché le rétablissement de l'autorité de l'Etat libanais sur l'ensemble de son territoire.

En raison du retard apporté à l'application de ces résolutions, les Libanais du Sud-Liban ont été forcés de recourir à la résistance armée pour défendre leur liberté. Ils ont sacrifié leur vie et leurs biens sur l'autel du martyr, et je voudrais ici leur exprimer mon respect, mon admiration et ma reconnaissance.

Ces sacrifices méritent que la conscience de la communauté internationale accède aux justes demandes du Liban, lesquelles ont été reconnues en maintes occasions par l'Organisation internationale. Nous demandons à la communauté internationale de nous aider à surmonter les difficultés nées de la guerre. Cette guerre n'est pas la nôtre, mais le Liban a dû en payer le prix, un prix très élevé qu'il a payé de sa prospérité, de son bien-être économique et social et des fruits de nombreuses années de labeur. Je lance un appel aux Nations Unies et à leurs institutions spécialisées pour qu'elles viennent en aide à mon peuple en s'occupant des réfugiés, en soulageant les victimes de cette catastrophe et en soignant les blessés. La catastrophe dont souffre le Liban est d'une ampleur telle qu'il ne peut s'en sortir seul.

Bien que le Liban soit un petit pays, il possède un grand héritage, qui justifie sa permanence. Mon pays n'a cessé d'être à l'avant-garde de ceux qui respectent les droits de l'homme et qui les défendent au sein d'organisations internationales ainsi qu'à cette tribune et de ceux qui défendent les droits des peuples persécutés qui vivent encore sous le joug de l'occupation. Il a toujours

Le président Gemayel

défendu le droit de ceux qui ont été chassés de leurs foyers et qui sont victimes de l'injustice et d'un traitement cruel. Par conséquent, il incombe au Liban de venir défendre sa propre cause à cette tribune et de faire valoir avec force son droit à l'existence, son droit de propriété sur ses terres, son droit à la souveraineté, à la liberté et la légalité ainsi que les droits de tous ceux de ses enfants qui ont été chassés de leurs foyers et sont devenus des réfugiés dans leur propre patrie.

En réclamant ces droits et en demandant la paix, nous ne demandons pas la charité. Nous recherchons plutôt une paix qui, nous l'espérons, reposera sur des fondements durables, une paix qui instaurera une stabilité permanente et qui empêchera toute tentative d'intervention dans l'avenir.

Les guerres qui ont soufflé sur le Liban visaient à le détruire. Mais l'Assemblée peut noter comme moi que le Liban a persévéré. Les guerres avaient pour but de mener le peuple libanais à la défaite et à la capitulation. Mais notre peuple n'a pas capitulé; il n'a pas été vaincu. Le Liban persévère. En survivant, il a réalisé un miracle, et il est digne de mériter la vie.

Au nom du Liban et de son peuple, je salue l'Assemblée. En son nom, je déclare que le Liban, qui se trouve maintenant à la croisée des chemins de son histoire, survivra. Il survivra pour que triomphent le droit, la justice, la liberté et les droits de l'homme.

Le sheikh Amine Gemayel, président de la République libanaise, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Chef de l'Etat du Royaume du Lesotho, Sa Majesté le roi Motlotlehi Moshoeshoe II.

Sa Majesté le roi Motlotlehi Moshoeshoe II, chef de l'Etat du Royaume du Lesotho, est escorté à la tribune.

Le roi MOSHOESHOE II (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, nous tenons à vous adresser et à adresser aux membres de l'Assemblée les saluts fraternels du Royaume du Lesotho.

Nous désirons aussi saisir cette occasion pour vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous tenons également à rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Paul Lusaka, qui s'est acquitté de ses fonctions de président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale de manière remarquable.

Le roi Moshoeshoe II

Alors que nous sommes réunis ici, à l'occasion de cette session particulière de la célébration du quarantième anniversaire des Nations Unies, nous devrions tous nous sentir tenus d'exprimer notre profonde gratitude aux fondateurs de l'Organisation, dont la vision éclairée a permis de léguer à l'humanité ce qui, tout au long de ces nombreuses années, a été son meilleur garant de survie. En dépit de ses imperfections, la Charte des Nations Unies demeure, après 40 ans, le document essentiel des relations internationales.

C'est de toute évidence grâce aux objectifs que préconise la Charte en vue de promouvoir la paix internationale, la liberté et le progrès social qu'il n'y a pas eu de guerre mondiale depuis la signature de ce document historique à San Francisco, en juin 1945. L'absence de guerre n'est pas seulement une condition favorable au progrès de tous les peuples mais pour nous, pays petits et faibles, c'est aussi une garantie contre les tendances hégémonistes des pays plus grands et plus forts, qui se servent de la guerre pour promouvoir leurs plans de domination.

Le roi Moshoeshoe II

C'est également grâce aux Nations Unies que le processus de décolonisation a été accéléré et que la majorité des nations du monde ont reçu leur indépendance politique. Nous continuons d'espérer que grâce au même instrument, les quelques enclaves restantes d'oppression, telles qu'en Namibie et en Afrique du Sud, pourront être détruites.

la communauté internationale elle aussi, et notamment les peuples les moins favorisés, a beaucoup bénéficié des différents programmes d'assistance qui lui sont parvenus grâce aux institutions spécialisées des Nations Unies. Mon propre pays est bénéficiaire de cette assistance grâce à ces institutions et je tiens à rendre hommage au rôle qu'elles ont joué en appuyant nos efforts de développement national.

Si nous sommes fiers des différentes réalisations des Nations Unies, nous n'en devons pas moins rester conscients des échecs qu'elles ont connus dans de nombreux autres domaines de leurs activités. Ce faisant, nous devons nous demander si c'est l'Organisation qui est par essence incapable de résoudre ces problèmes ou bien si ce sont des obstacles placés sur son chemin qui l'empêchent de fonctionner efficacement. Il existe certainement des problèmes inhérents à l'Organisation, auxquels, j'en suis certain, le Secrétaire général et son personnel chercheront à remédier de leur mieux pour éviter l'inefficacité du passé. Mais le problème fondamental reste celui des obstacles délibérément placés sur la voie de l'Organisation, pour qu'elle ne puisse pas remplir toutes ses tâches ni être à la hauteur de toutes ses obligations.

Au premier plan de ces obstacles se trouve, à notre avis, l'utilisation du droit de veto. Il nous semble que, trop souvent, le veto est utilisé par certaines puissances pour promouvoir leurs propres intérêts au détriment de la majorité des Etats Membres. Contrairement aux principes fondamentaux des Nations Unies - organisation constituée d'Etats indépendants et égaux - le droit de veto a été utilisé pour manipuler l'Organisation et la transformer en organisation d'Etats satellites qui doivent suivre les caprices des principales superpuissances.

C'est essentiellement à cause de la menace du recours au veto que les Nations Unies n'ont pas encore pu résoudre la question de l'indépendance de la Namibie. Alors que le peuple de ce pays peine et croupit sous le joug de la domination et de l'ingérence étrangères, certains Membres de l'Organisation s'agrippent de façon rigide à des positions politiques ou économiques égoïstes. Et pourtant, certains

Le roi Moshoeshoe II

de ces membres sont les plus éloquents sur les questions de philosophie démocratique ou de droits de l'homme. Il semble donc que la notion de démocratie et de droits de l'homme soit sélective et cesse de s'appliquer lorsque les intérêts égoïstes de certaines puissances sont en jeu.

Cette application sélective des notions de démocratie et de droits de l'homme empoisonne aussi la situation en Afrique du Sud. Depuis trop longtemps maintenant l'humanité se heurte au problème de l'exploitation et de l'oppression raciales dans ce pays. Mais du fait des intérêts égoïstes économiques et politiques de certains pays qui disposent du droit de veto aux Nations Unies, l'Organisation a atermoyé et n'a pas pris, jusqu'à présent, de mesure importante alors que ce pays tourmenté se trouve plongé dans une conflagration raciale sans précédent.

La même attitude caractérise la conduite de ces pays à l'égard des institutions spécialisées. Il est regrettable que les institutions des Nations Unies soient accusées de politisation alors qu'en fait, elles ne font que respecter les souhaits de la majorité, ce que tous les Etats Membres qui vantent les vertus démocratiques devraient accepter, faute de quoi ne pourrions que conclure, avec regret, que certains Etats Membres cherchent à utiliser leur puissance économique dans les institutions spécialisées pour les transformer en simples instruments de leurs objectifs politiques et soumettre l'ensemble du système des Nations Unies leurs caprices politiques.

Le scénario que je décris s'inscrit très bien dans le contexte malheureux des sphères d'influence grâce auxquelles les grandes puissances ont balkanisé le monde en zones qu'elles confient à leurs préfets régionaux. En Afrique australe, nous ne sommes pas à l'abri de ce fléau et les différents problèmes que connaissent nos Etats sont en fait orchestrés par ce tyran régional et hégémoniste, l'Afrique du Sud, qui cherche à s'assurer que toute la région rentre dans le rang. Toute tentative de notre part pour garder une politique indépendante, dont le seul objectif est le développement de nos économies et le progrès social de nos peuples, se heurte à des actes brutaux de déstabilisation militaire et économique, ainsi qu'à d'autres formes de harcèlement.

Le Lesotho, enclave encerclée par l'Afrique du Sud, se trouve dans une situation sans issue en face des actes de chantage politique de désinvestissement et de déstabilisation agencés par l'Afrique du Sud.

Le roi Moshoeshoe II

Le cas le plus connu peut-être de l'Assemblée est celui du 9 décembre 1982 lorsque l'armée de l'Afrique du Sud a attaqué notre capitale, Maseru, et a tué, de sang-froid, 12 de nos citoyens et 30 réfugiés de l'African National Congress de l'Afrique du Sud. De graves dommages matériels ont également été causés par cette attaque.

L'on se souviendra qu'à la suite de cet acte brutal d'agression, le Conseil de sécurité des Nations Unies, le 15 décembre 1982, a, à l'unanimité, adopté la résolution 527 (1982) qui condamnait l'Afrique du Sud de son attaque et l'engageait à payer des indemnités complètes et adéquates au Lesotho pour les dommages occasionnés. Il est regrettable de constater que, conformément à son mépris arrogant habituel envers les Nations Unies, l'Afrique du Sud a refusé de respecter cette résolution.

Ensuite, par sa résolution 535 (1983) du 29 juin 1983, le Conseil de sécurité a lancé un appel à la communauté internationale pour apporter son assistance au Lesotho à la suite de l'attaque. Nous saisissons cette occasion pour demander aux pays qui ne l'ont pas encore fait de nous apporter cette assistance.

Si l'attaque de décembre 1982 est bien connue de l'Assemblée, c'est seulement parce qu'elle est venue couronner de nombreux actes de déstabilisation contre le Lesotho. Les incursions armées à l'intérieur du Lesotho à partir de l'Afrique du Sud par des éléments entraînés, armés et déployés par ce pays sont maintenant des phénomènes courants au cours desquels de nombreux civils innocents ont été tués ou blessés. Le harcèlement physique et psychologique dont notre peuple est l'objet de la part des fonctionnaires de l'Afrique du Sud le long de nos frontières communes sont une épreuve que notre peuple est obligée de subir étant donné les échanges économiques inévitables entre nous et l'Afrique du Sud. L'embargo délibéré sur nos biens qui doivent traverser l'Afrique du Sud est une manifestation flagrante du mépris de l'Afrique du Sud envers les relations interétats régulières, ce qui est particulièrement déplorable parce que Pretoria exploite illégalement notre position géographique d'Etat sans aucun littoral et donne injustement une fausse interprétation à nos accords d'union douanière pour accommoder ses propres desseins. La menace constante de rapatriement des travailleurs émigrés du Lesotho qui sont en Afrique du Sud en raison d'une ancienne politique coloniale qui ne

Le roi Moshoeshoe II

considérerait le Lesotho que comme une source de main-d'oeuvre à bon marché pour l'exploitation des mines de l'Afrique du Sud, est un chantage grossier qui a pour but de causer, au Lesotho, des troubles liés au chômage.

Comme on le sait, ces actes de déstabilisation se sont étendus à tous les pays indépendants d'Afrique australe, tels que l'Angola, le Botswana et le Mozambique.

Alors que l'Afrique du Sud, avec l'appui tacite de ses amis, a lancé ces programmes de chantage politique, de désinvestissement et de déstabilisation contre ses voisins, dans le pays même, la situation va de mal en pis, la majorité noire se soulevant pour exiger son droit divin de déterminer son propre destin. Au centre de ces troubles se trouve le système odieux de l'apartheid qui reste la forme la plus cruelle et la plus intense de racisme en dépit de ravalements de façade. C'est sous ce système inhumain que nous avons assisté à la balkanisation de l'Afrique du Sud, ce qui a causé l'aliénation de la majorité de la population autochtone de leur terre natale, alors qu'une poignée de colons s'approprièrent les richesses abondantes du pays qu'ils continuent de piller, de connivence avec les monopoles étrangers qui ne montrent qu'un intérêt relatif envers le bien-être de la majorité qu'ils considèrent tout au plus comme des créatures serviles de travail.

Le système immoral de l'apartheid continue d'emprisonner les Noirs et leurs dirigeants dont certains, tel Nelson Mandela, ont passé maintenant plus de 20 ans en prison pour le seul motif d'avoir affirmé le caractère universel de l'égalité entre les hommes. Aujourd'hui, au XXème siècle, ce n'est qu'en Afrique du Sud que l'on soutient la théorie artificielle et non scientifique qu'un homme peut être inférieur en raison de la couleur de sa peau, théorie sur laquelle repose la politique gouvernementale.

Le roi Moshoeshoe II

L'état d'urgence existant en Afrique du Sud, qui a conduit à une intensification sans précédent des massacres, des tortures et des emprisonnements, est la réaction à laquelle on pouvait s'attendre, de la part d'un système fondé sur la violence, devant l'impatience de la population noire qui, pendant des années, a demandé de façon pacifique des réformes démocratiques. Le système d'apartheid qui, au fil des ans, a fait des victimes des Noirs sud-africains, est absolument responsable des troubles qui se manifestent dans tous le pays aujourd'hui. Il est dérisoire d'imputer les soulèvements actuels dans ce pays aux soi-disant agitateurs ou à une prétendue pénétration communiste parce qu'aucun de ces éléments n'a décrété les conditions d'esclavage dans lesquelles le peuple noir vit depuis tant d'années et contre lesquelles il se révolte ouvertement maintenant.

Les dirigeants blancs de l'Afrique du Sud, dans le passé, ont manqué de nombreuses occasions de dialoguer sérieusement avec les dirigeants véritables de la majorité noire, afin d'établir un système équitable où les Blancs et les Noirs, ensemble, pourraient forger un destin commun et tirer profit, dans l'égalité, des énormes ressources de leur pays. Les tactiques dilatoires du Gouvernement sud-africain, à notre avis, ne font qu'amenuiser encore davantage les possibilités d'une solution pacifique au problème sud-africain.

Parce que nous, au Lesotho, sommes plongés dans cette situation et par conséquent bien placés pour observer la stratégie sud-africaine, nous sommes toujours confondus lorsque nous entendons des gens du dehors exprimer leur satisfaction devant ce qu'ils appellent des changements pacifiques en Afrique du Sud. De quels changements pacifiques s'agit-il, lorsqu'à l'heure actuelle, on dénombre parmi les innombrables prisonniers des enfants portant des uniformes scolaires? Comment peut-on parler de changements pacifiques lorsque l'opresseur se livre, en toute impunité, aux massacres et aux tortures et que les citoyens d'Afrique du Sud continuent de chercher refuge au Lesotho, au Botswana, au Mozambique, au Swaziland, en Angola, au Zimbabwe, en Zambie, en Tanzanie et dans d'autres pays d'Afrique? De quels changements pacifiques s'agit-il alors que se perpétuent les inégalités et les disparités entre les niveaux de vie des Noirs et des Blancs? Les majorités non blanches de l'Afrique du Sud doivent-elles accepter l'injustice et se faire complices de leur propre oppression et de leur propre massacre?

Le roi Moshoeshoe II

Aujourd'hui, alors que l'appareil militaire de l'Afrique du Sud, de façon directe ou par personnes interposées, intensifie son agression contre les pays voisins, il est peu réaliste de songer à des changements pacifiques dans le cadre du régime d'apartheid qui, de par sa nature, est un système institutionnalisé de domination, d'oppression et de violence. Peut-être que ceux qui parlent de paix ont été trompés par les agents de propagande de l'apartheid qui parlent de paix alors que leur gouvernement intensifie sa pratique de la guerre.

Dans ce contexte, j'espère sincèrement que le Gouvernement des Etats-Unis comprendra enfin que la politique d'engagement constructif n'apportera pas de changements en Afrique du Sud. En fait, cette politique permet actuellement au régime minoritaire de gagner du temps, du fait qu'une superpuissance comme les Etats-Unis n'exige pas avec fermeté et insistance qu'il mette fin à l'apartheid. A notre avis, seule l'abolition immédiate et inconditionnel de l'apartheid peut garantir la paix et l'harmonie en Afrique du Sud et dans l'ensemble de la région. Sans justice, il ne peut y avoir de paix véritable.

Cet appel s'adresse non seulement aux Etats-Unis mais également à tous les autres membres permanents du Conseil de sécurité. Nous leur demandons d'examiner avec le sérieux et l'urgence qui s'imposent les questions de paix, de sécurité et de justice. Les majorités sud-africaines victimes de l'oppression et des souffrances ont aujourd'hui les yeux tournés vers cette Organisation pour voir si, à l'unanimité, nous pourrions prendre les mesures urgentes et nécessaires pour dissuader et désarmer le régime répressif de Pretoria, pour démanteler complètement le système d'apartheid et pour les aider à édifier une société véritablement démocratique, humanitaire, équitable et juste pour tous les citoyens d'Afrique du Sud.

Les Nations Unies sont saisies du problème persistant de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud depuis la création de l'Organisation. De nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et des décisions et avis rendus par la Cour internationale de Justice relatifs à l'occupation de la Namibie et au caractère illégal de cette occupation par l'Afrique du Sud, n'ont eu aucun effet persuasif sur ce pays. L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 435 (1978), qui faisait appel au soutien de toute la communauté internationale, y compris de l'Afrique du Sud, a suscité de grands espoirs. C'est donc la seule base acceptable pour le règlement de la question namibienne, et nous demandons la mise en oeuvre sans plus de retard du plan figurant dans cette résolution.

Le roi Moshoeshoe II

Nous comprenons, d'après l'un des rapports du Secrétaire général, que presque tous les problèmes en suspens ont été résolus, sauf celui que soulève l'argument de l'Afrique du Sud selon lequel le retrait des troupes cubaines d'Angola est une condition préalable à la mise en oeuvre de la résolution. Cette condition préalable sans pertinence avec le sujet ne vise qu'à prolonger la présence de l'Afrique du Sud en Namibie où elle a étendu sa politique d'oppression et, avec l'aide de quelques pays occidentaux influents, entrepris l'exploitation des ressources humaines et naturelles du territoire. Le territoire namibien sert également au lancement d'expéditions déstabilisatrices contre les pays voisins.

Pour renforcer son implantation - et ceci est une preuve de sa mauvaise foi en ce qui concerne la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) - l'Afrique du Sud a créé un prétendu gouvernement intérimaire dans le territoire, que la communauté internationale a dénoncé en tant que mesure illégale et incompatible avec la résolution 435 (1978). Nous réaffirmons que, selon nous, aucune solution viable ne peut être trouvée sans la participation de la South West Africa People's Organization (SWAPO), qui est le seul représentant légitime du peuple de Namibie.

La Charte des Nations Unies reconnaît le lien étroit qui existe entre la paix et la sécurité, d'une part, et le développement économique, d'autre part. La Charte doit donc être le garant de la paix et de la sécurité pour tous les Etats, grands et petits. Nous croyons que les pays petits ou moins développés sur le plan économique ont des revendications particulières s'agissant des Nations Unies. Le Lesotho a déjà demandé la protection des Nations Unies et ce droit a été reconnu dans le passé. Ce n'est un secret pour personne que le Lesotho a toujours fait l'objet de chantages politiques, d'actes de déstabilisation, de désinvestissements économiques et qu'il est maintenant menacé par des sanctions encore plus dures, de la part de l'Afrique du Sud, du seul fait de sa position géographique et de son refus de céder à l'intimidation et de devenir un agneau immolé en raison des campagnes actuelles en faveur des sanctions obligatoires et globales contre l'Afrique du Sud.

Le Lesotho n'a pas le pouvoir d'arrêter les sanctions contre l'Afrique du Sud si la communauté internationale décide que c'est là l'ultime moyen pacifique dont elle dispose pour briser l'apartheid. Mais nous pensons que l'on devrait s'attaquer à la source des problèmes. Nous devons remédier à la cause de la maladie et non pas en guérir simplement les symptômes. La principale source

Le roi Moshoeshoe II

d'instabilité politique et économique en Afrique australe aujourd'hui est la politique d'apartheid. Il ne sert à rien de sacrifier le Lesotho sur l'autel des sanctions. Les complications découlant de l'apartheid rendent beaucoup plus difficile pour le Lesotho la réalisation de son devoir principal qui est l'amélioration du niveau de vie de sa population. Si la communauté internationale décide d'imposer des sanctions obligatoires et globales contre l'Afrique du Sud, nous espérons qu'elle exercera sa sagesse et déploiera son système et ses institutions pour garantir la survie économique des Etats voisins de l'Afrique du Sud.

La crise qui a frappé l'économie mondiale au début des années 80 se poursuit. A cet égard, je voudrais demander aux membres de se référer au texte de mon allocution que j'ai fait distribuer.

Je voudrais terminer cette déclaration sur une note d'espoir pour nous-mêmes, pour le monde dans lequel nous vivons et pour les Nations Unies. Nous, au Lesotho, continuerons à respecter la Charte des Nations Unies ainsi que ses buts et principes. Nous respecterons nos obligations à l'égard des Nations Unies et, en même temps, nous continuerons d'avoir recours au système des Nations Unies pour qu'il soit l'arrière-garde dans la défense de notre sécurité d'Etat indépendant. Notre gouvernement continuera à jouer son rôle sur le plan régional et international, afin qu'à l'issue de 40 ans d'existence en tant qu'organisation internationale, les Nations Unies soient renforcées pour demeurer l'instrument du progrès de l'humanité et la voix de la conscience de l'humanité.

Sa Majesté le roi Motlotlehi Moshoeshoe II, chef de l'Etat du Royaume du Lesotho, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est le Premier Ministre de la République d'Islande, S. Exc. M. Steingrímur Hermannsson.

M. Steingrímur Hermannsson, premier ministre de la République d'Islande, est escorté à la tribune.

M. Hermannsson, Premier ministre de la République d'Islande, est escorté à la tribune.

M. HERMANNSSON (Islande) (interprétation de l'anglais) : Quand les Nations Unies ont été créées, il y a 40 ans de cela, le souvenir des ravages, des malheurs et des horreurs causés par la guerre était encore très vif dans l'esprit des hommes. Comme la Charte des Nations Unies l'énonçait clairement, les fondateurs de l'Organisation avaient le ferme propos de ne pas permettre que cela se reproduise. Les Nations Unies devaient assurer la paix et la justice et une plus grande égalité entre les nations.

Nous avons échoué, on ne peut le nier. Il y a encore des guerres, et une grande partie de la population du monde vit et meurt dans la misère et la faim. Le fossé entre les riches et les pauvres s'est creusé davantage. Et, pis que tout peut-être, les violations des droits de l'homme se perpétuent, en dépit de déclarations répétées affirmant le contraire.

A l'Assemblée générale, les nations ont de plus en plus tendance à s'aligner en groupes opposés, sur la base de croyances politiques et de modes de gouvernements, et le Conseil de sécurité est devenu un terrain de jeux politique pour les grandes puissances. Une manière tout à fait objective d'aborder les nombreux problèmes auxquels le monde fait face est peut-être trop demander. Le fait est, bien entendu, que les solutions diffèrent suivant les idéologies politiques. Mais il est certain que le droit de toute nation de déterminer sa propre forme de gouvernement et de décider de sa voie et de son avenir devrait être le principe directeur de tous ceux qui désirent vraiment la paix, le droit et l'ordre. Aucune nation ni aucun groupe de nations n'a le droit d'imposer à une autre nation une solution ou un mode de gouvernement qu'il a choisi pour lui-même.

Il est indubitable que des progrès ont été accomplis dans les domaines de la production alimentaire et de la médecine. Pourtant, il est inquiétant que des milliers d'êtres humains souffrent chaque année de la famine et de la maladie dans de vastes régions du monde. En dépit des révolutions vertes et des énormes progrès techniques de l'agriculture, le sol est en train de s'éroder et de s'abîmer, ce qui détruit la base même de la survie. On semble certainement manquer de prévoyance.

Les progrès de l'enseignement sont également décevants. Les efforts consentis sont trop souvent anéantis par des conflits internes, et une vaste partie de la population mondiale reste analphabète et, par conséquent, incapable de s'intégrer dans la société moderne et de participer au développement. Mais les échecs ne doivent pas servir d'excuse pour renoncer. Il y a certainement eu des succès aussi.

M. Hermannsson (Islande)

Le fait est que, bien que des conflits armés continuent d'éclater, ils n'ont pas abouti à l'holocauste mondial que les arsenaux modernes ont rendu possible. Cela est dû en partie aux discussions ouvertes qu'encouragent les Nations Unies et à la prise de conscience collective que toutes les nations représentées ici se soucient du maintien de la paix dans toutes les parties du monde sans exception. Les fondateurs des Nations Unies souhaitaient voir l'Organisation assumer un rôle militaire plus actif mais leur attente a été déçue. ce qui a, bien entendu, réduit l'efficacité des efforts de maintien de la paix des Nations Unies.

Je suis particulièrement heureux de mentionner la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui, après de nombreuses années de réunions et de débats prolongés, a été acceptée par la grande majorité des pays du monde. Ce document est une contribution importante des Nations Unies au règlement des conflits de plus en plus nombreux sur les droits aux ressources des mers et du fond des mers.

Le moment est venu de faire le bilan des succès et des échecs de ces 40 dernières années, d'améliorer l'Organisation et le fonctionnement des Nations Unies et de faire mieux. Je ne mentionnerai ici que quelques-uns des domaines que nous estimons être de la plus grande importance.

Il faut que l'on reconnaisse que l'Assemblée générale est une instance où l'on peut s'exprimer et débattre librement, sans être gêné par des blocs de puissances ou des idées préconçues. Au Conseil de sécurité, le droit de veto doit être exercé avec les plus grandes précautions, sinon, je crains que les Nations Unies n'aient guère d'avenir.

Nous aimerions voir moins de bureaucratie et d'écrits et davantage d'action. Les fonds limités destinés à la tâche énorme de la production alimentaire et à l'amélioration de l'enseignement doivent parvenir aux nations qui en ont besoin et ne sauraient être dépensés à des fins administratives.

Les Nations Unies devraient s'efforcer d'améliorer l'économie des pays en développement. Elles devraient le faire en aidant les pays à utiliser eux-mêmes leurs ressources, en augmentant leur production alimentaire pour les libérer de la faim et de la famine, en améliorant l'éducation générale, en leur fournissant les connaissances techniques et en les aidant à adapter ces nouvelles techniques à leurs besoins. L'importation des techniques doit tenir compte des modes de vie qui se sont développés dans différents pays et de différentes manières à travers les siècles et y être adaptées. Nous ne croyons pas qu'il soit souhaitable d'imposer à d'autres notre mode de vie occidental.

M. Hermannsson (Islande)

Nous devons avoir pour objectif la liberté de toutes les nations de choisir leur mode de vie et la liberté de tous les hommes de forger leur propre bonheur. De même, j'aimerais souligner enfin le besoin d'un effort renouvelé dans le domaine des soins et du bien-être, particulièrement en ce qui concerne l'enfance.

Cela dit, je dois toutefois souligner l'interdépendance de toutes les nations dans un monde qui devient de plus en plus petit du fait de l'amélioration des communications et des transports et de l'augmentation des échanges internationaux. Les ressources mondiales sont limitées et utilisées à un rythme de plus en plus rapide. L'épuisement des ressources ou la destruction de l'environnement affecteront chacun. Nous sommes persuadés que nous sommes arrivés à un point où la prévoyance n'est pas seulement souhaitable mais nécessaire si l'on veut éviter la catastrophe. Des études et des plans d'avenir devraient donc figurer en bonne place sur la liste des priorités des Nations Unies.

Il est certain que les efforts de prévention des guerres doivent se poursuivre. Il faut mettre un terme à la course aux armements et l'inverser. La nation islandaise est unie dans son opposition à l'accumulation des armes nucléaires. C'est ainsi que l'Althing, le parlement islandais, a adopté à l'unanimité une résolution sur le désarmement au début de cette année.

L'Althing a demandé instamment aux puissances nucléaires de conclure des accords sur des mesures réciproques et globales de désarmement sous contrôle et surveillance internationales. Le gouvernement a été encouragé à appuyer et à promouvoir les efforts faits en vue d'une interdiction totale des essais, de la production et du déploiement des armes nucléaires sous un contrôle sûr, et de la cessation totale de la production de matières fissiles à des fins militaires, tout en encourageant la conclusion de traités internationaux sur des réductions systématiques annuelles des arsenaux nucléaires.

En outre, l'Althing a souligné qu'une part importante des énormes sommes consacrées actuellement aux armes devrait être utilisée pour alléger les souffrances des nations pauvres du monde.

L'Althing a également réaffirmé la politique des gouvernements islandais de ne pas autoriser les armes nucléaires en Islande, que ce soit sur terre ou en mer.

Nous croyons que la méfiance entre les nations est l'une des causes principales de conflit. Nous estimons donc que la sauvegarde de la dignité et des droits de l'homme, la liberté de parole et la liberté de voyager sont fondamentales

M. Hermannsson (Islande)

si l'on veut réduire les tensions et remporter des succès dans la plupart des domaines d'activité des Nations Unies. On a montré à l'envi que les êtres humains de nationalité et de différentes races s'entendaient bien si on leur permettait de faire connaissance. Les Nations Unies doivent lutter sans relâche contre toutes les formes de violation des droits de l'homme et contre l'apartheid et pour la liberté de parole et de voyage.

M. Hermannsson (Islande)

L'Assemblée générale considère peut-être mon évaluation du passé quelque peu pessimiste et mes exigences pour l'avenir en ce qui concerne les Nations Unies déraisonnables. Qu'il me soit permis toutefois de souligner que je suis persuadé que la situation serait bien pire si l'Organisation des Nations Unies n'existait pas. Je suis pleinement conscient des efforts considérables déployés par beaucoup en faveur d'un monde meilleur. Mais c'est ici et maintenant qu'il faut en débattre. Les pays, grands ou petits, ont non seulement le droit mais le devoir de le faire.

Nous sommes persuadés que l'on peut faire du monde un endroit merveilleux où tous les hommes peuvent vivre. Si nous en avons la volonté, nous avons les moyens et les connaissances techniques requis pour instaurer un monde meilleur. Les Nations Unies sont un instrument que nous pouvons utiliser à cette fin en faisant preuve de sagesse.

M. Steingrimur Hermannsson, premier ministre de la République d'Islande, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration du Premier ministre de l'Etat d'Israël, S. Exc. M. Shimon Peres.

M. Shimon Peres, premier ministre de l'Etat d'Israël, est escorté à la tribune.

M. PERES (Israël) (interprétation de l'anglais) : Le monde dans lequel les Nations Unies ont vu le jour était déchiré entre deux sentiments antagonistes ; d'une part, le choc et la douleur après la mort et l'holocauste, d'autre part, une lueur d'espoir, espoir de voir s'instaurer une nouvelle ère de liberté, un monde sans oppression, sans discrimination, sans racisme et sans apartheid, - avant tout, l'espoir d'un monde sans guerre, du règne de la paix.

Rien ne reflète mieux l'idée universelle du judaïsme que le noble projet de voir s'unir les nations, des Nations Unies. Cet idéal repose, ainsi que nous l'ont enseigné nos ancêtres, sur les trois piliers qui soutiennent le monde : la justice, la vérité et la paix. Et pourtant, cette grande vision est assombrie par d'inéluctables préoccupations. En tant que Juifs, nos souvenirs nous oppressent. En tant qu'Israéliens, nous sommes confrontés à des dilemmes nationaux.

Si vous parcourez la carte de la civilisation au fil des âges, vous ne trouverez pas un seul endroit où les Juifs n'aient été persécutés. Excepté dans le nouveau monde, vous pourrez suivre le chemin des larmes et du sang juifs et retracer la chronologie du martyr juif. C'est là l'histoire de mon peuple

M. Peres (Israël)

depuis 2000 ans jusqu'au moment où les Juifs, las de voir leur destin à la merci de la haine ou de la tolérance des autres, l'ont pris en main.

C'est là l'essence même du sionisme. Les Juifs se sont refusé à solliciter la faveur des autres et à lutter avec la seule force de leur peur. Israël a été créé non seulement pour devenir la patrie des Juifs persécutés du monde entier, mais aussi comme le dernier refuge où ils ne ressentent pas le besoin de justifier leur judaïté.

Etre enfin maître de son propre destin, fidèle à son patrimoine, souverain sur sa propre terre, libre de pratiquer sa religion et d'appartenir à un monde qui l'a rejeté, tel est l'espoir du peuple d'Israël.

Le sionisme est donc une victoire sur le racisme.

Lors de l'avènement d'Israël, une langue ancienne a repris vie. Par-delà les distances et les âges, les Juifs étaient à nouveau réunis. Ils ont fait de terres en friche des champs fertiles. Le Juif errant et sans qualification est devenu artisan, agriculteur, scientifique et soldat; il a reconstruit sa maison avec un esprit de pionnier retrouvé.

Fidèle à notre héritage, nous avons tenté d'offrir un refuge non seulement à ceux qui ont réalisé leur rêve en faisant d'Israël leur patrie, mais aussi à ceux qui sont encore privés de ce droit. Fidèles à cette tradition, nous prions aujourd'hui encore pour que les Juifs qui aspirent à Sion, qu'ils se trouvent en Union soviétique, en Ethiopie, en Syrie ou ailleurs, puissent avoir le droit d'accomplir leur destin.

Je lance un appel aux dirigeants soviétiques : laissez notre peuple sortir de vos frontières. Videz les prisons des personnes dont le seul crime est leur loyauté envers la tradition juive, tels Charansky et Bequn. Cet appel dépasse le cadre habituel des considérations politiques, il touche à la dignité profonde de l'homme et à la source des droits de l'homme.

Peuple qui vient de naître, nous sommes confrontés à la pauvreté, au désert, à l'isolement, et au défi qui consiste à fondre en une seule nation des groupes éparpillés. Nous ne nous attendions pas à l'hostilité de nos voisins; nous recherchions la coexistence, mais nous avons constaté que le renouveau de deux mouvements nationaux, juif et arabe, a donné lieu au conflit et non à la coopération. Le terrorisme international en a été la récente manifestation. Dans notre région, en effet, le terrorisme est en guerre contre la paix. Le terrorisme cherche à compromettre le processus de paix, mais notre détermination est aussi forte que la sienne; il n'arrêtera pas le progrès en faveur de la paix.

M. Peres (Israël)

Nous rejetons l'absurde prétention selon laquelle la résistance au terrorisme et non le terrorisme lui-même sape les efforts de paix.

Je voudrais, du haut de cette tribune, exprimer ma profonde tristesse et mes sincères condoléances à M. Klinghoffer et à sa famille en deuil qui, en ce moment même, pleurent la mort de leur parent, innocente victime d'une cruauté insensée.

Nul autre que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) n'a entraîné plus de souffrance pour les Palestiniens. Notre ennemi n'est pas un peuple, une race, une religion ou une communauté, mais la belligérance, la haine et la mort. Nous reconnaissons que le problème palestinien existe et qu'il est nécessaire de le résoudre dans l'honneur. Nous sommes persuadés qu'il n'y a pas d'autre solution hors la voie diplomatique. Du haut de cette tribune, je lance un appel aux Palestiniens pour qu'ils mettent un terme à cette attitude de rejet et de belligérance. Discutons ensemble. Que les Palestiniens acceptent la réalité de l'Etat d'Israël, notre désir de vivre dans la paix et notre besoin de sécurité. Rencontrons-nous autour de la table des négociations en tant qu'hommes et femmes libres. Cessons toute dispute et tout combat. Que la raison nous guide, mais ne raisonnons pas avec les armes.

Depuis le début du différend, nous avons prié nos voisins palestiniens de parvenir à un accord. Tout au long de ces années, nous avons vainement tendu la main, et nous n'avons eu pour réponse que l'écho de notre propre voix.

Quand le président Sadate s'est rendu à Jérusalem, le cours de l'histoire a changé pour nous tous. Il a constaté qu'Israël était prêt, ouvert et aussi déterminé qu'il l'était lui-même à rechercher les moyens de parvenir à la paix. Le monde s'est étonné que l'on ait pu trouver en moins d'un année une solution à un conflit considéré insoluble pendant plus de 30 ans.

M. Peres (Israël)

Les 48 millions d'Égyptiens et les 4 millions d'Israéliens vivent aujourd'hui en paix. La paix avec l'Égypte visait plusieurs objectifs : le Sinaï devait être rendu à l'Égypte. Une solution au problème palestinien, sous tous ses aspects, devait être trouvée et il avait été convenu que la pleine autonomie des résidents des territoires pourrait être une mesure prometteuse prise dans cette direction. La paix entre l'Égypte et Israël ne devait pas être un épisode isolé mais devait devenir la pierre angulaire d'une stratégie de paix globale dans notre région. La paix entre nous devait s'étayer sur des mesures constructives.

Ce traité a survécu à des épreuves que nul d'entre nous n'avait prévu. Son application constitue un défi et un espoir. Nous adressons à nos amis égyptiens une invitation à donner un nouveau souffle de vie à nos relations et à faire croître l'espoir de nos peuples. Ne permettons pas au pessimisme de ternir nos acquis les plus méritoires. Faisons de notre paix un succès, une source d'encouragement pour les autres.

Le problème le plus complexe et pourtant le plus prometteur concerne notre voisin de l'Est : le royaume hachémite de Jordanie. Cette question n'est pas limitée aux seules frontières, elle dépasse les peuples et les États. Son règlement devrait aussi comprendre la solution du problème palestinien.

Le Moyen-Orient a des archives pleines de plans négociés mais sa diplomatie est arrêtée faute de partenaires aux négociations. Il est donc temps de prendre des décisions et de faire preuve de sens politique. J'invite la présente organisation à renoncer à un comportement fatigué ou timide et à accomplir son destin, tel qu'il est inscrit dans ses murs, en permettant aux parties au conflit de prendre une nouvelle initiative politique. Que les parties au conflit facilitent l'apparition d'une nouvelle phase dans la paix arabo-israélienne en mettant un terme et renonçant au recours à la violence.

Cette nouvelle initiative devrait reposer sur les principes suivants.

Premièrement, l'objectif de ces négociations est d'aboutir à des traités de paix entre Israël et les États arabes ainsi que de résoudre la question palestinienne.

Deuxièmement aucune des parties ne peut imposer de conditions préalables.

Troisièmement, les négociations doivent être fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies et sur le désir d'examiner les propositions faites par les autres participants.

Quatrièmement, les négociations doivent être menées directement entre États.

M. Peres (Israël)

Cinquièmement, si cela est jugé nécessaire, ces négociations peuvent être engagées avec l'appui d'une instance internationale, si les Etats parties aux négociations le décident.

Sixièmement, cette réunion peut intervenir avant la fin de l'année, en Jordanie, en Israël ou en tout autre endroit convenu mutuellement. Nous serions heureux de participer à une réunion d'ouverture à Amman.

Septièmement, les négociations entre Israël et la Jordanie doivent être menées par une délégation israélienne, d'une part, et une délégation jordanienne ou jordano-palestinienne, d'autre part, toutes deux constituées de délégués de la paix et non pas de la terreur.

Conscient de la nature de cette entreprise, je propose ce qui suit comme projet possible pour application :

- Les négociations peuvent donner lieu à des accords intérimaires ou permanents. Elles peuvent porter sur la délimitation des frontières aussi bien que sur la solution du problème palestinien. Les Accords de Camp David offrent une base solide pour la réalisation de ces objectifs.

- Les membres permanents du Conseil de sécurité peuvent être invités à appuyer l'ouverture de ces négociations. Nous estimons que ceux qui limitent leurs relations diplomatiques à l'une des parties au conflit s'excluent de ce rôle.

- Cette instance, qui ne saurait remplacer des négociations directes, peut leur fournir un appui. Rien ne doit en effet saper le caractère direct de ces négociations.

- Pour accélérer ce processus, l'ordre du jour, la procédure et l'appui international des négociations peuvent être discutés et acceptés au cours de la réunion du Groupe de travail réduit que l'on convoquerait dans les 30 jours.

Mettons en marche le processus. Protégeons des vents menaçants la flamme vacillante de l'espoir. Ne permettons pas que cette lueur d'espoir devienne une occasion manquée.

Regardons notre jeune génération dans les yeux et faisons tout ce qui est humainement en notre pouvoir pour que plus jamais un jeune homme ne meure dans une guerre que nous n'avons pu empêcher.

Les fils d'Abraham se sont querellés mais sont néanmoins restés unis dans leur famille. Destinés à vivre côte à côte de temps immémoriaux jusqu'à la fin des temps, partageant un passé d'enrichissement mutuel, luttant contre un présent fait

M. Peres (Israël)

de suspicion et de conflits, animés séparément par des aspirations pourtant communes à un avenir meilleur, ils ont atteint une nouvelle étape de la vérité. Nous sommes prêts à y participer sans hésitation.

Je le proclame : l'état de guerre entre Israël et la Jordanie devrait cesser immédiatement. Israël le déclare sans hésiter dans l'espoir que le roi Hussein est prêt à agir de même.

Ne bornons pas l'horizon de notre vision aux limites de ce que l'histoire a prouvé. L'avenir est riche encore de possibilités inconnues de paix et de prospérité pour nos terres déchirées par la guerre.

Pour reprendre les paroles du Prophète : "... et les trésors de toutes les nations arriveront, et je remplirai cette maison de gloire... et je donnerai la paix, en ce lieu, dit l'Eternel des armées". (Aqée, II : 7,9)

M. Shimon Peres, premier ministre de l'Etat d'Israël, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Hans-Dietrich Genscher.

M. GENSCHER (République fédérale d'Allemagne) (parle en allemand; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) :

Le 26 septembre, j'ai exposé la politique de mon pays devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Aujourd'hui, j'ai l'honneur de prendre la parole devant elle à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies a été la réponse de la communauté internationale au désastre de la seconde guerre mondiale. C'était une réponse aux horreurs de la guerre et aux 50 millions de morts, mais c'était aussi une réponse à l'effondrement de l'ordre mondial qui avait été forcé au cours des siècles par l'Europe.

Les pères fondateurs de l'Organisation ont dû mettre au point le concept d'un nouvel ordre international. Contrairement à la Société des Nations, la nouvelle organisation internationale devait être véritablement universelle. Ce but a presque été atteint. En assurant la décolonisation, l'Organisation des Nations Unies a elle-même apporté une contribution considérable à l'universalité.

La proscription de la guerre et l'interdiction du recours à la force à des fins politiques devaient être affirmées en tant que règle obligatoire du droit international. L'Organisation des Nations Unies a veillé à ce que la guerre et la force ne soient plus des instruments légitimes de la politique des nations. Bien que de nombreuses guerres aient eu lieu depuis 1945 - et des guerres ont encore lieu maintenant - une chose est claire : quiconque prend les armes doit ici aux Nations Unies justifier de son action aux yeux de l'opinion publique mondiale et la seule raison qu'il puisse invoquer pour l'expliquer, c'est la légitime défense.

Les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont donné de nouvelles dimensions au concept de la paix. Le non-recours à la force n'est que l'un de ces concepts.

Les sources potentielles de conflits doivent être éliminées. La promotion du bien-être économique et social est un des buts importants que s'est fixé l'Organisation des Nations Unies. Sans les efforts déployés dans ce domaine, les peuples du tiers monde seraient encore plus pauvres, la famine serait encore plus importante, beaucoup moins de gens sauraient lire et écrire et la maladie et les épidémies seraient encore plus répandues.

L'Organisation des Nations Unies s'occupe également des droits de l'individu. Notre organisation reconnaît la grande importance que revêtent la justice et la protection des droits de l'homme pour la préservation de la paix. La codification internationale des droits de l'homme est l'une des plus grandes réalisations de

M. Genscher (RFA)

l'Organisation des Nations Unies. Le respect des droits de l'homme doit être le critère selon lequel tous les pays doivent être considérés. Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire.

La politique internationale doit être régie par des règles obligatoires. La Charte des Nations Unies est un essai d'élaboration de règles devant assurer la conciliation mondiale des intérêts.

Les idéaux de l'Organisation des Nations Unies n'ont été réalisés qu'en partie. Nous vivons encore avec la guerre, la violence et la terreur; la faim et les besoins ne cessent d'augmenter, l'arbitraire des gouvernements et leurs mesures de répression doivent toujours être condamnés et rejetés. Mais pouvons-nous reprocher à l'Organisation des Nations Unies que ses Membres n'aient pas réussi en 40 ans ce que l'humanité n'avait pas réussi après des milliers d'années? A l'échelle de l'histoire, 40 ans, c'est bien bref.

De grands défis doivent être relevés. Nous devons éviter le danger d'une nouvelle guerre mondiale, qu'elle soit classique ou nucléaire. Nous devons ~~ensemble alléger les souffrances de l'homme et poursuivre une politique~~ internationale dans le domaine de l'économie et du développement. Les dommages causés à l'environnement ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. La technique moderne et les communications internationales nous rapprochent chaque jour davantage. Les souffrances des réfugiés ne s'arrêtent pas à la frontière des pays. La dignité de l'homme doit être défendue partout*.

L'interdépendance exige inévitablement une instance de discussion, de négociation et de conciliation des intérêts; l'Organisation des Nations Unies en est une. Si elle n'existait pas, il faudrait la créer.

Nous répondons aux critiques hâtives et superficielles de la manière suivante: l'Organisation des Nations Unies est à l'image de l'état des relations internationales. Elle est le reflet de la situation du monde. Elle souffre du fait que de trop grands espoirs ont été placés en elle et que l'on espérait, de manière peu réaliste, que le changement historique pourrait se produire du jour au lendemain. Il est clair que l'Organisation des Nations Unies souffre également de problèmes qu'elle s'est elle-même créés. Nous ne sommes tous que trop conscients de ses insuffisances. Elle a besoin de réformes.

* M. Moushoutas (Chypre), vice-président, assume la présidence.

M. Genscher (RFA)

L'idée si chère en 1945 selon laquelle les membres permanents du Conseil de sécurité assureraient en commun la protection de la paix a cédé le pas aux réalités de l'antagonisme Est-Ouest. En conséquence, les pays, petits et moyens, ont une responsabilité toute particulière aux Nations Unies et envers l'Organisation. Le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, nous a invités à intensifier nos consultations avant les sessions de l'Organisation. Il a eu raison. Chaque fois qu'il existe des divergences politiques entre nous et d'autres pays, il est important de les discuter d'abord sur le plan bilatéral avant de nous adresser des reproches mutuels devant l'opinion publique mondiale.

Cela s'applique à tous, y compris aux grandes puissances, bien sûr. Nous espérons que la prochaine réunion entre le président Reagan et le secrétaire général du Comité central du PCUS, M. Gorbachev, aura des effets positifs sur les activités de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que sera entamé un processus établissant des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ainsi que des relations entre l'Est et l'Ouest en général sur une base plus stable. ~~Le 8 janvier 1985, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont déclaré que les objectifs de leurs négociations sur le contrôle des armements étaient les suivants : empêcher une course aux armements dans l'espace et y mettre fin sur terre; limiter et réduire les armes nucléaires et renforcer la stabilité stratégique.~~

Ce sont de vastes objectifs que nous appuyons pleinement. Nous devons nous efforcer de faire en sorte que la sécurité et la stabilité militaires soient réalisées à un niveau d'armements réduits de manière draconienne. Nous reconnaissons que le dialogue entre les superpuissances ne peut résoudre tous les problèmes du monde. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent apporter leur propre contribution. Les pays petits et moyens peuvent faire beaucoup s'ils prennent conscience de leurs capacités, s'ils unissent leurs forces et s'ils adaptent leurs contributions aux conditions et aux problèmes actuels. La preuve nous en a été donnée à un moment où les relations internationales étaient extrêmement tendues, par les pays qui ont participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

L'Union des démocraties européennes au sein de la Communauté européenne est également l'expression d'une Europe qui se découvre et qui s'affirme. Notre volonté de coopérer avec nos voisins de l'Est en Europe est une expression de la responsabilité européenne en matière de paix. C'est ainsi que la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande agissent dans le cadre

M. Genscher (RFA)

commun de leurs responsabilités d'Allemands, bien qu'elles aient des systèmes sociaux et politiques fondamentalement différents et qu'elles appartiennent à des alliances différentes.

Nous sommes tous responsables du bon fonctionnement de cette organisation et nous devons tous chercher à régler ses problèmes. Malgré tous ses succès, la réputation de l'Organisation des Nations Unies est compromise par des résolutions qui, bien qu'étant adoptées par une majorité, ne sont pas appliquées. A quoi servent les votes les plus impressionnants s'ils ne sont pas suivis d'effets?

M. Genscher (RFA)

La Charte des Nations Unies a introduit, à juste titre, le principe d'un pays, une voix. De cette manière, la souveraineté des Etats est respectée. L'Organisation des Nations Unies est l'instance nécessaire, voire indispensable, où les pays, petits, faibles et pauvres peuvent et doivent aussi avoir voix au chapitre. L'égalité de vote impose une lourde responsabilité aux petits pays. Quiconque n'est pas à la hauteur de cette responsabilité renforce la tendance au retour au processus de négociations bilatérales, affaiblit l'Organisation des Nations Unies et affaiblit ainsi cette instance où chacun peut exprimer de manière effective ses propres idées. Les activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées ne doivent pas être entravées par des idéologies.

Les efforts de désarmement et de contrôle des armements dans un contexte global sont d'une importance déterminante pour sauvegarder la paix mondiale et renforcer la sécurité internationale. Avec la participation des Nations Unies, le premier accord interdisant toute une catégorie d'armes a été conclu ; il s'agit de la Convention sur les armes bactériologiques. Les Nations Unies ont joué un rôle important dans la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le sujet clef aux Nations Unies est la prévention de la guerre, et je voudrais souligner à nouveau qu'il s'agit de la prévention de toutes les guerres, non seulement de la guerre nucléaire mais aussi de la guerre classique. Tel est le but de l'interdiction de la menace ou du recours à la force, principe consacré dans la Charte. Si nous voulons réduire le rôle que jouent les armes nucléaires dans la politique de sécurité internationale, nous devons accorder davantage d'attention aux problèmes causés par l'accumulation massive et le déséquilibre des armes classiques. Tout ce que nous faisons dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements doit tendre à empêcher la guerre. La paix ne peut plus être sauvegardée uniquement par des mesures autonomes; des solutions communes sont nécessaires. Pour cela, nous avons besoin de créer un climat de confiance, de divulguer clairement toutes les informations nécessaires, d'être ouverte, d'assurer l'équilibre et la vérification. C'est également une tâche importante des Nations Unies.

Le rôle des Nations Unies dans le dialogue Nord-Sud est également d'une grande importance. Le système des Nations Unies est en effet l'organe le plus important

M. Genscher (RFA)

de la politique multilatérale de développement. C'est ici que nous cherchons des solutions aux problèmes centraux de l'économie mondiale, et des pays en développement en particulier.

Notre évaluation générale positive ne nous empêche pas de voir les insuffisances du système. Le double emploi des activités et les répétitions constantes sont des lacunes graves. Il ne sert à rien de continuer à répéter les mêmes choses sans la moindre coordination au sein de différents organes.

L'une des tâches que l'Organisation des Nations Unies doit encore accomplir est de renforcer l'indépendance et l'identité de tous les pays du monde, grands et petits. Le respect du droit à l'autodétermination de toutes les nations, y compris le peuple allemand, est indispensable.

Les Nations Unies doivent promouvoir activement un dialogue culturel mondial qui encourage le respect de l'acquis culturel des autres et de l'identité culturelle des nations et des Etats. Nous avons besoin d'un dialogue Nord-Sud sur la culture.

Nous considérons que la coopération internationale dans les domaines de l'économie, de la culture et du développement aux Nations Unies fait partie de notre politique de paix. La crédibilité de l'Organisation des Nations Unies est déterminée par son appui constant aux droits de l'homme ; ses droits civils, économiques, culturels et sociaux. Nous ne devons pas faire preuve de la moindre partialité dans ce domaine. Les Nations Unies ont besoin d'instruments efficaces et objectifs pour assurer le respect des droits de l'homme. Nous avons besoin d'un commissaire des droits de l'homme et d'un tribunal des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Quarante ans dans la vie d'un homme sont une période active, c'est la période de travail. La première génération de l'Organisation des Nations Unies est maintenant derrière nous. Mais qu'allons-nous laisser à la prochaine génération? A ce stade, nous réaffirmons les idéaux et les principes des pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons nous concentrer sur l'essentiel. Johann Wolfgang von Goethe a écrit : "Quiconque veut faire de grandes choses doit être concis. La concision révèle le vrai maître". Nous ne devons pas nous bercer d'illusions en fixant à l'Organisation des Nations Unies des buts irréalisables, sinon nous encouragerons la déception et le mécontentement. Cet anniversaire doit être célébré également avec lucidité et sans faux pathos.

M. Genscher (RFA)

On parle souvent de cet immeuble comme étant "la maison de verre sur l'East River". C'est également une maison de verre au sens figuré. Ici, les affaires internationales de toute la planète sont révélées au grand jour. Cela représente la contribution des Nations Unies au caractère prévisible et calculable de l'évolution de la situation internationale et à la stabilisation de la paix. Si nous apprenons à oeuvrer ensemble dans la paix dans cette instance, nous aurons alors apporté une petite contribution à la réalisation des buts importants de l'Organisation : un monde où les peuples puissent vivre à l'abri de la peur et de la misère, un monde où règne le droit international, un monde axé sur la liberté et la justice, le respect des droits de l'homme et le droit des nations à l'autodétermination.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et Envoyé spécial du Président de la République d'Indonésie, S. Exc. M. Mochtar Kusumaatmadja.

M. KUSUMAATMADJA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : En cette occasion prometteuse du quarantième anniversaire de la création des Nations Unies, j'ai l'honneur et le privilège de transmettre à l'Assemblée générale le message de S. Exc. M. Soeharto, président de la République d'Indonésie :

"En cette commémoration du quarantième anniversaire de la création des Nations Unies, le Gouvernement et le peuple d'Indonésie s'associent aux gouvernements et peuples du monde pour rendre hommage à la sagesse et à la clairvoyance avec lesquelles les fondateurs de l'Organisation se sont lancés dans cette noble entreprise destinée à assurer la paix et la sécurité universelles dans un monde où la liberté, la justice et l'égalité l'emporteraient. Leur vision, reflétée dans la Charte des Nations Unies, reposait sur la volonté de "préserver les générations futures du fléau de la guerre" en éliminant les germes de la guerre et en garantissant des conditions dans lesquelles l'harmonie, la tolérance mutuelle et la coopération entre Etats pourraient être instaurées.

Pour le peuple de l'Indonésie, ce jalon dans la vie des Nations Unies est une occasion qui revêt une importance historique particulière. En effet, au moment où nous célébrons le quarantième anniversaire de l'Organisation, le peuple de l'Indonésie célèbre cette année le quarantième anniversaire de sa renaissance en tant que nation indépendante, proclamée le 17 août 1945.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

En Indonésie, nous estimons que cette coïncidence entre la création des Nations Unies et la proclamation de notre indépendance nationale n'est pas seulement un parallèle dans le temps, mais, avant tout, une fusion d'idéaux et de valeurs. Les Nations Unies et la République d'Indonésie sont nées au lendemain d'une guerre mondiale dévastatrice. Ce n'est donc pas par hasard que la Charte de l'Organisation des Nations Unies et la Constitution de l'Indonésie contiennent toutes deux des principes et objectifs fondamentalement en accord les uns avec les autres, comme ceux de l'indépendance, de la justice sociale, de l'égalité, de la paix et du développement pacifique.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

Ainsi, les Nations Unies représentent, pour la nation indonésienne, une instance très importante, où il nous est possible d'oeuvrer, conformément à ce que nous prescrit notre constitution, à l'élimination du colonialisme, de la domination et de l'injustice partout dans le monde, et de contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre mondial fondé sur l'indépendance, une paix durable et la justice sociale. Pour sa part, l'Indonésie s'est constamment attachée à renforcer le rôle de l'Organisation dans tous les aspects des relations internationales.

La Conférence africano-asiatique historique tenue à Bandoung en 1955 a largement contribué à la promotion des objectifs des Nations Unies. Cette conférence a marqué la détermination des pays naissants de consolider leur unité et leur solidarité, de manière à faire face, ensemble, à la multitude des problèmes auxquels la communauté internationale était confrontée. La primauté que les dirigeants d'Asie et d'Afrique attachaient au rôle central des Nations Unies est reflétée dans le tout premier des 10 principes adoptés par la Conférence, où se trouve proclamé le respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Leur appel conjoint à l'action renferme les mêmes objectifs que ceux qui sont inscrits dans la Charte, à savoir l'élimination du colonialisme, la garantie du respect des droits fondamentaux de l'homme, l'élimination de la discrimination raciale, l'incitation au règlement pacifique des différends, l'arrêt de la course aux armements et la promotion du développement économique par la coopération internationale. Lors de la célébration du trentième anniversaire de la Conférence africano-asiatique qui a eu lieu à Bandoung en avril dernier, les pays participants ont réaffirmé que les 10 principes de Bandoung restaient valables s'agissant de l'instauration d'un nouvel ordre mondial juste et équitable.

Cette session anniversaire nous offre l'occasion d'évaluer le travail accompli par l'Organisation au cours des quatre dernières décennies, d'examiner les facteurs qui ont contribué tant à ses succès qu'à ses échecs et à ses faiblesses, et de réfléchir sur les moyens d'accroître son efficacité en réalisant les idéaux consacrés dans la Charte.

Ce qui était essentiel aux yeux des fondateurs des Nations Unies, c'était la nécessité de lutter en vue de l'instauration d'un ordre international fondé sur la justice et la primauté du droit. A cet égard, les réalisations des Nations Unies sont dignes d'éloges. Il a été promulgué plus d'instruments

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

juridiques internationaux couvrant toute une multitude d'activités humaines au cours des 40 dernières années que pendant toute autre période comparable de l'histoire.

Le passage du monde de l'état d'esclavage colonial à celui d'une communauté internationale d'Etats souverains et indépendants a été salué à juste titre comme l'une des plus importantes réalisations des Nations Unies. L'Organisation a contribué de manière décisive au processus de décolonisation à l'échelle mondiale, notamment en adoptant et en appliquant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, dont nous célébrons également le vingt-cinquième anniversaire cette année. L'application des dispositions de ce document historique, au moyen d'un vaste programme d'action, a radicalement changé le caractère et l'essence des Nations Unies, faisant de l'Organisation actuelle une instance beaucoup plus représentative et beaucoup plus proche de son objectif de véritable universalité.

Le fait qu'aucun des conflits qui ont éclaté depuis 1945 ne s'est étendu au monde entier est imputable aux Nations Unies, où l'influence morale et politique collective de leurs Membres et les mécanismes de délibération qui ont été mis au point se sont avérés assez efficaces pour tempérer ou désamorcer les crises.

Le Conseil de sécurité n'a certes pas fonctionné de la façon envisagée dans la Charte, mais il s'est néanmoins avéré être une instance à laquelle les parties en conflit peuvent s'adresser pour obtenir réparation et donc gagner du temps, la force armée faisant ainsi place à la négociation, à la conciliation ou à la médiation. Les opérations de maintien de la paix, auxquelles l'Indonésie a apporté d'importantes contributions, ont également renforcé la capacité globale des Nations Unies d'enrayer les conflits. Les différends que le monde a connus ces 40 dernières années auraient été infiniment plus dévastateurs et beaucoup plus difficiles à régler de manière pacifique si l'on n'avait pas disposé du cadre de diplomatie préventive qu'offrent les Nations Unies.

Le souci de désarmer de l'Organisation est apparu clairement dès sa création : la première résolution adoptée par l'Assemblée générale portait sur la question des armes nucléaires. Depuis lors, les Nations Unies ont constitué la seule instance multilatérale pleinement représentative de négociations de désarmement, où quelques accords ont pu être conclus.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

Dans le domaine vaste et complexe du développement économique et social, le rôle joué par les Nations Unies a été essentiel, crucial. Chargées aux termes de la Charte d'améliorer le niveau de vie des populations et d'assurer le plein emploi et des conditions favorables au progrès et au développement socio-économiques, les Nations Unies ont graduellement accru leur appui aux pays en développement qui s'efforcent de briser le cercle vicieux de la pauvreté, de la famine et de l'ignorance. L'oeuvre de leurs institutions spécialisées a permis d'aider des milliers de réfugiés, de malades, d'analphabètes et de victimes de catastrophes naturelles, ainsi que des millions d'enfants sous-alimentés. Dans ce contexte, mon gouvernement se déclare fermement résolu à atteindre le but fort louable de la campagne de vaccination de tous les enfants du monde d'ici à 1990, tel qu'en a décidé l'Assemblée mondiale de la santé et qui doit être mise en oeuvre sous l'égide du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation mondiale de la santé et de bien d'autres organisations, en vue de préserver les générations futures de maladies mortelles. En matière de coopération économique et technique, les Nations Unies ont été le canal grâce auquel de nombreux pays en développement ont pu avoir accès à l'aide au développement et au transfert de technologie. Le bilan des Nations Unies en matière de droits de l'homme est tout aussi remarquable.

Malheureusement, nombre de ces programmes et activités ne semblent pas manifestes aux yeux du public. Pourtant, en termes concrets, ils représentent une somme annuelle de 2 milliards de dollars et constituent de loin la plus grande partie des ressources humaines et financières utilisées par l'Organisation.

Il est par conséquent hors de doute que les activités de l'Organisation ont mis le monde mieux au fait de questions et de concepts qui ont une importance capitale pour l'instauration d'un monde plus juste et plus équitable pour tous. En bref, la portée et les efforts essentiels de ces activités prouvent que les Nations Unies sont indispensables en tant qu'agent de développement et de changement pacifique, et en tant qu'instance où les pays peuvent harmoniser leur action et négocier la solution des problèmes globaux de notre temps.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

Tout en réfléchissant aux réalisations et aux contributions positives de l'Organisation, mon gouvernement est cependant tout à fait conscient de ses limites et de ses lacunes. L'incapacité perceptible des Nations Unies de faire face comme il convient à des problèmes et à des défis sans précédent a fait naître, chez les peuples du monde, un sentiment de frustration et de déception, et certains ont même été amenés à douter de leur utilité.

Le Conseil de sécurité est tenu plus que jamais de s'acquitter de la responsabilité principale qui lui incombe aux yeux de la communauté internationale dans le maintien de la paix et de la sécurité, autrement dit d'agir de façon unanime et résolue. Notre tâche principale doit être de garantir le renforcement du rôle du Conseil et de celui du Secrétaire général dans le règlement des différends, et de créer un mécanisme adéquat en vue de désamorcer les crises avant qu'elles ne dégénèrent en véritables guerres. Cependant, pour réussir, les améliorations de procédures et autres doivent être renforcées par l'engagement sérieux, notamment de la part des membres permanents du Conseil, de s'acquitter des responsabilités globales plus vastes qu'ils ont assumées en souscrivant à la Charte.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

Il faudrait également réévaluer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies car elles n'ont encore qu'un caractère expédient et improvisé et n'ont pas répondu aux impératifs plus larges de recherche et d'édification de la paix. Si nous voulons renforcer la capacité des Nations Unies dans la maîtrise des conflits, il faut développer un système de maintien de la paix, fondé sur un consensus ferme quant à son fonctionnement, son financement et sa juridiction, afin de s'assurer de l'appui de tous.

Dans la recherche de la sécurité commune, le besoin d'arriver à un accord global pour empêcher la guerre nucléaire devrait rester la préoccupation majeure de la communauté internationale. La course aux armements, sous ses aspects tant nucléaires que classiques, doit être arrêtée et inversée. Conformément au désir ardent de tous les peuples du monde, les puissances nucléaires doivent cesser tous leurs essais, la production et le déploiement d'armes nucléaires, s'engager à ne pas utiliser ces armes et procéder de bonne foi à des négociations sur le désarmement nucléaire.

Les derniers vestiges du colonialisme continuent de mettre à l'épreuve notre sens collectif de la justice et de la morale. Les Nations Unies ont l'obligation particulière de réaliser les droits inaliénables de millions d'Africains noirs en Namibie et en Afrique du Sud qui continuent de souffrir des formes les plus dégradantes de l'exploitation coloniale et de l'apartheid, système universellement condamné comme une forme particulièrement pernicieuse de racisme. La question de Palestine ne peut être dissociée non plus du contexte colonial, étant donné que les Palestiniens continuent d'être privés de leur droit de rentrer dans leur patrie, et de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance dans un Etat qui leur soit propre.

En dépit de progrès significatifs en matière de développement économique et social, des obstacles et des défis majeurs continuent d'empêcher l'aboutissement des efforts concertés des Nations Unies et de la communauté internationale. Les relations économiques internationales continuent d'être caractérisées par l'injustice, le déséquilibre et l'exploitation. Ces contraintes montrent clairement l'inaptitude du système économique international à contribuer à l'amélioration de la situation de l'ensemble de l'humanité. Elles sont également symptomatiques des faiblesses structurelles fondamentales de l'ordre économique actuel. L'interdépendance doit constituer une voie à double sens et, en fait, cela s'avère le cas de plus en plus. Les pays développés, tout autant que les pays en développement, bénéficieront

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

d'une plus grande stabilité et d'une plus grande justice dans les marchés de matières premières, d'un échange commercial mondial plus libre et de systèmes monétaires et financiers plus sainement structurés. Par conséquent, la proposition de restructurer le cadre économique international et d'instaurer un nouvel ordre économique international, loin d'être vue comme un appel à une plus grande charité de la part des riches ou à un transfert massif de la richesse, doit être considérée comme une exigence qui nous concerne tous.

Ce qui s'impose donc de toute urgence, c'est une nouvelle vision de la coopération économique internationale fondée sur la reconnaissance du fait que, dans un monde interdépendant, les fardeaux, comme les fruits du développement global, doivent être également répartis. Ce n'est possible que grâce au fonctionnement équitable d'institutions internationales et grâce à la démocratisation des relations entre Etats.

Il nous semble très approprié qu'en ce quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous revenions à l'esprit de 1945 et que nous renouvelions notre attachement à la coopération multilatérale. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrons construire un monde plus pacifique, plus juste et plus équitable pour tous ses habitants. Ce n'est qu'à ce moment-là que la promesse d'absence de guerre et de privations pourra être remplie pour tous les peuples du monde. Dans le contexte de ces graves préoccupations, la proclamation de l'Année internationale de la paix, qui coïncide avec la célébration de l'anniversaire de l'Organisation, exprime comme il convient l'aspiration de l'humanité à l'égard d'une paix universelle et permanente.

Nous ne devons jamais oublier que ce sont en fait les peuples du monde et pas seulement les gouvernements des Etats Membres qui constituent véritablement l'Organisation des Nations Unies. Et c'est de leur part, de la part des citoyens de chaque pays, que s'impose un nouvel engagement à l'égard des Nations Unies pour assurer la participation positive et continue de leurs gouvernements dans les travaux des Nations Unies. Les jeunes, surtout, doivent mieux comprendre les buts et les possibilités de l'Organisation dans l'édification d'un monde meilleur pour eux et pour les générations futures. En cela, la coïncidence entre l'Année internationale de la jeunesse et l'anniversaire des Nations Unies est un point de départ de bon augure pour entamer ce processus.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

Le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies nous offre à tous l'occasion unique de renouveler solennellement et sincèrement notre attachement aux objectifs et principes de la Charte et de réaffirmer notre foi dans la capacité des Nations Unies en tant qu'instrument principal permettant d'assurer les conditions minimales de paix, de justice et de développement dans le monde. En cette heureuse occasion, le Gouvernement et le peuple de l'Indonésie renouvellent leur engagement à l'égard des Nations Unies en tant que centre et citadelle d'un nouvel ordre mondial revitalisé".

La séance est levée à 13 h 45.